

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIT PRÉSENTE: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROJET DE CHEMIN DE CEINTURE
DU MONT-ROYAL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 8 juin 2008, 14 h
Église Notre-Dame des Neiges
5320, chemin Côte-des-Neiges
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL	3
---	---

PÉRIODE DE QUESTIONS :

NICOLE BLONDEAU.....	16
ALAIN TREMBLAY	17
ANDRÉ REVEZ	23
FRÉDÉRIC CORMIER	32
ALAIN TREMBLAY	41

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et Messieurs, bon après-midi. On s'excuse un peu du retard. La visite a été très intéressante, mais plus longue que prévue. Alors, on voulait donner la chance à tout le monde de manger et de reprendre ses forces.

10 Je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'information sur le projet d'aménagement du chemin de ceinture et des chemins de traverse dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

15 Mon nom est Jocelyne Beaudet. Pour ceux qui n'étaient pas là hier ou ce matin, je suis commissaire à temps partiel à l'Office de consultation publique de Montréal. Et la présidente de l'Office, madame Louise Roy, m'a confié la présidence de cette commission.

20 La commission sera appuyée dans ses travaux de madame Stéphanie Espach, analyste principale et coordonnatrice de la commission, qui est à ma droite. Nous avons aussi, à l'accueil, monsieur Nath Tan Le et Lazaar Aguiar qui sont là pour vous accueillir, vous donner toute l'information disponible.

25 Nous avons aussi monsieur Henri Goulet, attaché de recherche et de documentation à l'Office, qui est la personne que vous devez contacter si vous avez besoin d'information supplémentaire.

30 Les coordonnées de l'Office sont indiquées dans notre dépliant que vous trouvez sur une des tables à l'arrière.

35 Nous avons aussi à la logistique madame Anik Pouliot et nous aurons, comme conseiller de la commission, monsieur Peter Jacobs, professeur titulaire à l'Université de Montréal, à l'École d'architecture de paysage de la Faculté d'aménagement.

40 J'en profite également pour souligner la présence dans la salle de monsieur Luc Doray qui est secrétaire général de l'Office et qui est chargé des communications.

Pour présenter le projet d'aménagement du chemin de ceinture, nous avons à la Ville avec nous cet après-midi monsieur Michel Devoy et monsieur Daniel Chartier. Monsieur Devoy tout à l'heure aura l'occasion de nous présenter les autres personnes qui accompagnent la Ville pour répondre à vos questions.

Alors, je dois répéter, les gens qui étaient là hier, des renseignements généraux sur les étapes de la consultation pour ceux qui se sont joints à nous aujourd'hui.

45 La consultation se fait en deux parties. La première partie porte sur l'information des citoyens par rapport au projet, y compris deux visites: une qu'on a faite hier et une ce matin. Aussi, elle comprend deux séances d'information: une hier après-midi et une cet après-midi.

Ces séances vous donnent l'occasion de poser des questions à la Ville, d'essayer de comprendre un peu plus les tenants et aboutissants du projet.

50 Vous pouvez également inscrire des commentaires, si vous le désirez. Il y a un formulaire à la table d'accueil. On vous serait reconnaissants si vous preniez le temps de le remplir.

55 La deuxième partie de l'audience est, quant à elle, consacrée à l'audition des mémoires et va débiter le 19 juin. C'est une étape importante, puisque c'est le moment où vous pouvez nous faire part de vos opinions, de vos solutions, de vos suggestions sur le projet afin de le bonifier.

60 Je vous demanderais, par contre, d'aviser l'Office, au plus tard le 17 juin, de votre intention de présenter un mémoire ou votre point de vue. Il y a des auditions de mémoires avec présentation de mémoires. Il y a aussi des présentations verbales qui sont possibles. Et il y a également dépôt de mémoires sans présentation.

65 Il serait important d'informer l'Office afin qu'on puisse organiser un calendrier d'auditions. Aussi, on aimerait bien avoir vos textes, dans la mesure du possible, quelques jours avant le 19 juin afin de permettre de les lire et de pouvoir avoir avec vous des échanges plus intéressants. L'audition des mémoires va se faire au bureau de l'Office de consultation publique.

70 C'est d'abord et avant tout aux citoyens qu'est consacrée la consultation publique. Le citoyen a le droit d'être bien informé sur les projets qui sont susceptibles de modifier sa qualité de vie et il a aussi le droit de faire valoir son opinion dans le but d'influencer des décisions relatives à ces projets.

75 Notre mandat est de regarder tous ensemble si la Ville a fait les bons choix et comment le projet peut être bonifié.

80 Pour le déroulement des séances d'information, comme je disais tout à l'heure, dans quelques instants, la Ville va nous présenter son projet et, ensuite, on va prendre une courte pause pour vous donner la chance de vous inscrire au registre, à la table d'accueil, si vous voulez poser des questions.

Vous avez droit à deux questions par intervention. Et si vous avez d'autres

85 questions, vous pouvez vous réinscrire. En procédant de cette manière, en limitant le nombre de questions, on donne la chance à plus de personnes possible de venir poser leurs questions.

90 Donc, on est ici pour vous accompagner dans votre démarche d'information. On aimerait que vous vous sentiez à l'aise. La procédure est un peu formelle, mais elle existe depuis de nombreuses années et elle a fait ses preuves.

95 Les questions sont toujours adressées à la commission. Elles doivent être adressées aussi au micro pour les fins du verbatim. Et les réponses sont aussi adressées à la commission, ceci pour éviter qu'il y ait des échanges entre les représentants du projet, des échanges directs, et les gens du public. La commission peut intervenir et poser des questions en tout temps.

100 Si on a une réponse qui n'est pas disponible lorsqu'elle est posée, on donne quelques jours à la Ville pour nous envoyer ses réponses par écrit. Toutes les réponses sont publiques, elles font partie du dossier de documentation et ce dossier est accessible à tous dans le site Internet des bureaux de l'Office.

Toutes les séances sont enregistrées et les transactions écrites de tout ce qui sera dit vont être aussi dans le site Internet de l'Office environ une semaine après la séance.

105 Alors, c'est monsieur Alain Gillfilin qui est notre technicien du son et c'est madame Lise Maisonneuve qui va assurer les transactions.

110 Moi, en terminant, j'ai la tâche principale de favoriser la participation de tout le monde et de permettre à tous de bien se renseigner dans un climat serein et de respect mutuel et, naturellement, de courtoisie.

115 De plus, j'aimerais porter à votre attention que les commissaires de l'Office se sont engagés à respecter le code d'éthique de l'Office et vous pouvez prendre connaissance de ce code. Je crois qu'il y en a des copies à la table d'accueil ou dans le site Internet.

Alors voilà, j'inviterais maintenant monsieur Devoy à présenter son équipe et le projet.

M. MICHEL DEVOY :

120 Merci, Madame la Présidente. Alors, bien, permettez-moi dans un premier temps de vous présenter l'équipe de la Ville de Montréal qui travaille sur le projet du chemin de ceinture.

Alors, vous avez à ma droite Daniel Chartier qui est responsable du projet. Vous

125 avez également dans la salle monsieur Gilles Rioux qui est directeur du Bureau du Mont-Royal, madame Monique Tessier qui est à la Direction des grands parcs et de la nature en ville, ainsi que madame Carole Labrègue qui travaille pour la firme Planex, qui est notre firme de consultants pour le projet. J'oubliais également monsieur Philip Oneson qui est le représentant de la Direction de la circulation de la Ville de Montréal et qui travaille en collaboration avec nous pour la réalisation du projet de ceinture.

130 Alors, avant de céder la parole à Daniel Chartier, permettez-moi de faire une brève mise en contexte sur le chemin de ceinture. Le chemin de ceinture, en fait, c'est une composante importante du Plan de mise en valeur du mont Royal de 1992. C'est un axe structurant du plan de 92 qui avait fait consensus à l'époque.

135 Cette même composante-là dans le projet qui est présentement sur la table pour adoption, suite aux consultations de l'Office de consultation publique, la version 2008 reprend également cette notion-là du chemin de ceinture et de son importance pour l'accessibilité à la montagne.

140 En fait, le chemin de ceinture, c'est un parcours de plus de 10 km qui ceinture la montagne et qui relie les trois sommets, ce qui permet, dans un premier temps, de découvrir la morphologie de la montagne et de ses trois sommets et, dans un deuxième temps, de faire connaître les différents patrimoines qu'on y retrouve. Ce chemin facilitera également l'accessibilité autant piétonne que cycliste, autrement dit en transport actif, à la montagne à partir des quartiers environnants.

145 Par ailleurs, ce qu'on vous présente après-midi, c'est le résultat de plus de dix ans de discussions et de négociations. Il faut se rappeler que le chemin de ceinture passe en grande partie sur des propriétés privées. Donc, c'est le fruit des discussions, des concertations qu'il y a eues qu'on vous présente, donc un tracé qui découle des négociations et qui est planifié en fonction de rencontrer le plus possible les objectifs qu'ils s'étaient fixés en 92.

150 Alors, au moment où on en est rendus, c'est le résultat de ces discussions et négociations-là qui nous permet également d'avoir un projet suffisamment ficelé pour permettre sa mise en oeuvre. La mise en oeuvre est prévue entre 2008 et 2010 pour réaliser le chemin de ceinture. On parle d'un budget d'environ 7,5 M\$. Et c'est un projet qui est conjointement réalisé par le ministère de la Culture et la Ville de Montréal.

160 Le projet, comme vous pouvez le voir, ceux qui ont fait la visite ce matin, passe dans différents secteurs assez complexes, ce qui fait que la mise en oeuvre s'échelonne effectivement sur trois ans. On ne peut pas réaliser ça d'un coup. Alors, les premières étapes de réalisation – Daniel va vous les montrer plus précisément – sont les étapes qui partent du parc du Mont-Royal et qui vont longer le chemin Côte-des-Neiges. Alors, les

165 étapes subséquentes vont être réalisées au cours des années 2009 et 2010.

Alors, sans plus tarder, je vais laisser la parole à Daniel qui va vous présenter de façon plus détaillée le projet.

170 **M. DANIEL CHARTIER :**

Bonjour. Le chemin de ceinture du Mont-Royal, comme disait Michel, son objectif principal, c'est de faciliter des découvertes des patrimoines naturel, culturel, mais aussi les paysages de la montagne.

175 Le chemin de ceinture ici sur ce plan-là, on voit la version 1992. C'est un projet structurant qui était un des éléments majeurs de ce plan-là. On voit la ligne rouge autour; c'est le tracé qui était prévu à l'époque, qui ressemble très fortement à celui qui est adopté dans la version que vous allez voir sur la page suivante.

180 La différence, c'est le chemin de traverse. On voit le chemin de traverse sur ce plan-là qui est sur la ligne entre les deux cimetières. Le nouveau chemin de traverse proposé est à l'intérieur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. C'est une version, là. Je vais expliquer par la suite l'ensemble. On voit aussi, il y a tout un volet de chemin de ceinture qui passe à l'intérieur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, qui est comme un ajout par rapport à ce qui était prévu initialement.

185 C'est un projet qui s'étend sur une dizaine de kilomètres, traverse plusieurs propriétés institutionnelles: le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, l'Université de Montréal. Il facilite l'accès à la montagne aux citoyens, particulièrement aux citoyens des quartiers de Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont.

195 Le chemin de ceinture, ça permet de relier des sites qu'une qualité exceptionnelle. Le sommet d'Outremont en est un, dans lequel il y a le bois Saint-Jean-Baptiste et les bois de l'Université de Montréal. Mais aussi au point de vue patrimoine culturel, là, comme il y a des parties de cimetière absolument exceptionnelles, mais c'est aussi un lien qui va faire en sorte d'induire une amélioration des lieux de moindre qualité.

200 Donc, c'est une façon d'intervenir avec les institutions et la Ville aussi pour faire en sorte de bonifier des endroits qui sont un peu moins conviviaux pour les usagers. Et c'est une façon de donner un accès au versant ouest du mont Royal.

205 Le chemin de ceinture, c'est d'abord un prolongement du chemin Olmsted jusqu'aux limites du parc du Mont-Royal. Le chemin Olmsted, c'était le coeur du concept de Frederick Law Olmsted, concepteur du parc du Mont-Royal. C'est un chemin qui permet une lente montée jusqu'aux hauteurs de la montagne en traversant huit paysages naturels. C'est-à-

dire que ça passe de milieux qui sont ouverts à des milieux qui sont plus boisés.

210 C'est un chemin de 6, 7 mètres de large, le chemin Olmsted, à l'origine un chemin des calèches. C'était fait pour être une accessibilité universelle, c'est-à-dire des pentes faibles qui permettaient à un cheval à une calèche de monter. Donc, c'était accessible à une bonne partie de la population. Et ce qui fait que, aujourd'hui, c'est pourquoi c'est convivial pour les personnes à mobilité réduite et pour tout le monde. C'est facile à monter.

215 Donc, ça permet de traverser une séquence de paysages ouverts ou boisés. Et dans le cas qui nous intéresse, le chemin de ceinture, ça va permettre de réunir des lieux de nature différente.

220 La première étape, c'est de dire: on prolonge le chemin Olmsted du monument George-Étienne-Cartier jusqu'au carrefour Parc/Pins; prolongement du chemin Olmsted du lac aux Castors jusqu'à l'intersection Remembrance/Côte-des-Neiges; la création d'un chemin polyvalent le long de Côte-des-Neiges et de Decelles; le sentier piétonnier entre l'intersection Decelles et le sommet d'Outremont; un chemin polyvalent entre Decelles et le chemin Outremont, mais en passant sur les terrains de l'Université de Montréal. Donc, il y a
225 un volet piétonnier sur les terrains du cimetière et un volet polyvalence sur l'université.

Le chemin polyvalent du sommet d'Outremont jusqu'au boulevard Mont-Royal à travers ce qu'on appelle le bois Saint-Jean-Baptiste et, finalement, du boulevard Mont-Royal jusqu'au chemin Olmsted à travers, entre autres, le bois, la partie du parc du Mont-Royal qui
230 est à la limite d'Outremont et qui se terminerait par une passerelle au-dessus de la voie Camillien-Houde.

Premier volet, prolongement du chemin Olmsted jusqu'au monument George-Étienne-Cartier et l'avenue des Pins, ça a été réalisé en 2007. Quand on a commencé les
235 travaux, il y a des gens à un moment donné qui avaient peur qu'on soit en train de créer une autoroute, mais je pense que le résultat final a recueilli l'assentiment général. Les gens sont vraiment satisfaits de voir la qualité du travail et à quel point ça rend l'accès intéressant au mont Royal.

240 Entre le chemin Olmsted et le carrefour Remembrance/Côte-des-Neiges, on voit le secteur à l'étude. C'est un secteur où il avait été prévu de créer une voie rapide qui aurait été le prolongement de ce qui est le chemin Remembrance actuel. Le chemin Remembrance aurait été prolongé à travers le parc du Mont-Royal et serait connecté au chemin Olmsted dans le cadre du projet de Clarke & Rapuano. Ça a avorté, heureusement, mais aujourd'hui
245 le chemin de ceinture reprendrait ce tracé-là. Et le tracé qui serait laissé aux automobiles, c'est le tracé qui était celui du chemin Shakespeare.

Dans le parc du Mont-Royal près du lac aux Castors, cet endroit-là, juste à

250 proximité de là est une vue classée au Plan de mise en valeur. On voit le pavillon du lac aux
Castors à gauche et le lac en avant près de la rue Hill Park Circle et la même intersection
réaménagée. On voit que la chaussée automobile a été réduite pour permettre de créer une
entrée au parc du Mont-Royal, que l'entrée de service pour le bâtiment soit distincte de la
chaussée, mais c'est aussi que ça permettait de mieux séparer le chemin de ceinture de la
rue.

255 Le chemin Remembrance jusqu'à l'intersection Côte-des-Neiges, la partie qui serait
utilisée pour le chemin de ceinture, c'est-à-dire la voie sud, ça permettrait aux gens vraiment
de profiter de certains points de vue intéressants. Ce matin, on s'est approchés du point de
vue intéressant, mais les vrais points de vue intéressants sont dans le milieu de la chaussée.
260 Et quand il y a beaucoup de circulation, ce n'était pas le moment d'être là, dans le milieu de
la chaussée, avec 25, 30 personnes à essayer de se sauver des autos.

265 Mais le point de vue est extraordinaire, la voie est intéressante et la circulation
automobile serait reportée sur ce qui était jadis le chemin Shakespeare, c'est-à-dire le chemin
qui longe la limite du cimetière, ce qui est le chemin qui est là depuis très longtemps.

270 Le réaménagement du chemin Remembrance, c'est une orientation du Plan de mise
en valeur 92 qui a été réitéré en 2008 et qui apparaît même dans les priorités d'action à la fin
du Plan de protection et de mise en valeur, le nouveau de son nom.

275 Et ici, on voit le chemin tel qu'il est. Remarquez la bretelle sud, il y aurait une
modification. Actuellement, les autos s'en vont sur la voie sud et, là, serait reportées sur la
voie nord, ce qui permettrait aux cyclistes d'utiliser une partie de la chaussée de façon
temporaire. Tout ça en attendant le réaménagement du carrefour à étages Côte-des-
Neiges/Remembrance, mais c'est en projet à part.

280 Donc, un des enjeux, c'est de savoir: est-ce qu'on réaménage de façon finale notre
tronçon ou si on le réaménage, puis quitte à ce qu'il soit re-réaménagé éventuellement
lorsque l'échangeur sera finalisé? Parce que, dans quelques années, le réaménagement de
l'échangeur va sûrement impliquer des changements aussi dans le secteur, des
changements majeurs.

285 Le tronçon 2 et le tronçon 3, ce sont les deux tronçons prioritaires. C'est-à-dire du lac
aux Castors jusqu'à l'intersection Decelles, ça serait la partie dont la réalisation commencerait
cette année grâce aux plans de la firme Parent Latreille.

La façade du cimetière Notre-Dame-des-Neiges se divise en deux parties, c'est-à-dire
à partir de l'échangeur, on longe Côte-des-Neiges, Decelles, pour se rendre jusqu'à Queen
Mary. On voit ici le tracé approximatif.

290

Le 3a, c'est une portion pour vélos seulement à l'arrière du centre funéraire et on reportait les piétons sur le trottoir le long de Côte-des-Neiges parce que, à l'arrière, c'est vraiment étroit. Et 3b, c'est vraiment un chemin. Je pense que c'est une acquisition exceptionnelle. La qualité, le chemin polyvalent qui se promène à la façade de Côte-des-

295

Neiges, à l'entrée du cimetière et ce, jusqu'à la rue Decelles.

On voit ici l'entrée à l'arrière du centre funéraire, le zigzag à l'arrière du centre funéraire. Dans le secteur qui est vraiment étroit, les arbustes qu'on voit et la clôture seraient déplacés. La même chose à côté de l'arbre, là, il y a des arbres, il y a des arbustes qui seraient déplacés pour permettre d'avoir un lien plus convivial. Et à partir d'ici, à l'est du centre funéraire Côte-des-Neiges, c'est vraiment le chemin convivial, vraiment très intéressant.

300

Si on regarde la situation actuelle le long de Côte-des-Neiges, le piéton, en hiver, est soumis aux éclaboussures, aux giclées d'eau sale et de gadoue. Et il y a vraiment un trafic important sur le long de Côte-des-Neiges. Donc, c'est vraiment peu convivial marcher sur Côte-des-Neiges.

305

Donc, ce qu'on propose, ce qui a été négocié avec le cimetière, c'est que la clôture soit déplacée de 11 mètres ou plus. Donc, le chemin se ramasserait entre les deux rangées d'arbres. C'est un chemin polyvalent en poussière de pierre d'une largeur de 4,5 mètres. On voit ici la simulation que madame Labrèque a faite, qui représente bien la qualité du paysage.

310

Autre aspect, c'est que la clôture, en étant plus loin de la rue, perd son caractère opaque. Quand on est très près de la clôture, le fait que les barrotins sont serrés et obliques, ça occupe le champ visuel. Tandis que là, en retrait, quand on va circuler sur la voie Côte-des-Neiges ou sur le chemin de ceinture, le champ visuel va vraiment être ouvert vers la grande plaine du cimetière. C'est vraiment un grand acquis.

315

Entre Decelles et le sommet d'Outremont, il y a le chemin de traverse. Il y a un chemin piétonnier dans le cimetière. Et là, il y a erreur sur le plan, j'ai pris la mauvaise version, ça aurait dû être le chemin polyvalent, complètement polyvalent d'un bout à l'autre, entre Decelles et le sommet. J'ai fait une petite erreur, une révision de dernière minute avant-

320

hier.

Les sentiers piétonniers dans le cimetière, représentation graphique. Ce tracé piétonnier a été conçu de façon à mettre en valeur les éléments clefs du patrimoine funéraire. On voit à gauche le monument aux pompiers, les monuments de la famille Dufresne à droite et, en bas, George-Étienne-Cartier. Mais il y a vraiment une qualité de

325

330 paysage, les allées bordées d'arbres, les charniers familiaux exceptionnels.

335 Cette allée-là est vraiment magnifique. Ce matin, on en a vu un petit bout, mais vraiment c'est d'une très, très grande qualité. C'est un patrimoine exceptionnel qui est complètement méconnu. Rarissimes sont les gens qui connaissent ce territoire-là. Donc, les chemins proposés permettraient enfin de connaître cette richesse trop méconnue.

340 Sur le terrain de l'Université de Montréal, l'entente pour le chemin de ceinture concerne les espaces situés à la frontière arrière du campus, c'est-à-dire à la frontière entre le campus et le cimetière. Mais d'abord et avant tout, avant d'aborder le sujet du chemin de ceinture sur le territoire de l'université, c'est l'intersection Decelles/Queen Mary qui est une préoccupation, parce que c'est vraiment un lieu complexe parce qu'il y a une circulation importante.

345 Juste à côté, il y a la maison Jarry dit Henrichon qui est classée monument historique. C'est une entrée principale de l'Université de Montréal. C'est une entrée secondaire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Il y a la Place du 6 décembre en face et il y a la piste cyclable qui arrive de la rue Decelles, qui passe sur Édouard-Montpetit, chemin Vincent-d'Indy et Côte-Sainte-Catherine pour contourner la montagne.

350 Donc, ce lieu-là est un lieu extrêmement important qui va demander une planification détaillée, planification qui est en processus actuellement dans le cadre du projet de piste cyclable, mais aussi dans le cadre du chemin de ceinture, voir comment les deux projets peuvent s'arrimer.

355 Il y a un passage délicat entre la maison Jarry dit Henrichon et l'entrée Reine-Marie de l'Université de Montréal. Cette entrée majeure de l'université, extrêmement fréquentée à certaines heures, demande un travail très figolé. C'est pour ça qu'on va avoir besoin d'un temps de planification pour vraiment figoler une solution optimale.

360 On a une emprise sur les terrains du cimetière, mais il faut voir, dans le cadre du raccord avec la piste cyclable et aussi les discussions avec l'université, si on est capables de faire un projet de grande qualité qui respecte à la fois le patrimoine et la convivialité pour les usagers.

365 Dans la partie sud, le chemin Polytechnique serpente entre un îlot de verdure et la clôture du cimetière. Il y a un îlot de verdure qui est le long de la clôture mais, à certains endroits, il devient très étroit, mais en général il est assez large. Donc, en général, le chemin de ceinture serpente.

370 L'emprise réduite entre les deux nouveaux bâtiments, ici sur cette image-là, on voit l'emprise entre le bâtiment Marcelle et Jean Coutu et le mausolée Esther-Blondin. C'est

vraiment l'endroit très étroit dans cette portion-là du chemin de ceinture. C'est un des deux endroits critiques ou, en tout cas, un endroit critique du réseau qui fait qu'on se posait beaucoup de questions sur la façon de finaliser ce secteur-là étant donné que c'est très étroit.

375

Face au Conseil national de recherche du Canada en aérospatiale, l'emprise a plusieurs mètres de largeur. Donc, ça nous permettrait de créer une piste et une bande de verdure de qualité. Vous allez voir la simulation ci-après. Donc, on voit qu'il y a moyen de créer un environnement intéressant. Entre Marcelle et Jean Coutu et le mausolée Esther-Blondin, on se retrouvait dans une situation vraiment exiguë. Ce n'est pas le même charme de lieu.

380

Et quand on arrive vis-à-vis Polytechnique, on entre dans un bois et il y a un chemin qui mène aux hauteurs du mont Royal. Il y a une partie des bois autour du chemin qui sont vraiment d'une qualité exceptionnelle, là aussi il y a des petites interventions pour éliminer certaines plantes envahissantes, mais c'est vraiment une qualité de boisé exceptionnelle.

385

Le chemin de ceinture proposé serait plus étroit que le chemin existant. Donc, il s'agirait de renaturaliser les abords et capter les eaux.

390

L'ancienne chute à neige devenue stationnement temporaire, l'université a pris l'engagement de la renaturaliser. Mais comment renaturaliser cet espace-là, c'est tout un processus de planification détaillée entre les gens de la Ville et les gens de l'université. On fera appel à la créativité des uns et des autres pour trouver des solutions qui soient à la fois écologiques, mais aussi tirer parti des points de vue exceptionnels qui s'offrent depuis cet endroit-là.

395

À partir de l'ancien saut à ski, il y a une vue exceptionnelle. L'ancien stationnement offrait des points de vue vraiment très intéressants, mais le saut à ski aussi. Le saut à ski offre un point de vue plus vers le stade alors que le stationnement offrait une vue plus vers l'ouest. Mais enfin, il y a différents points de vue dans ce secteur-là, des vues très intéressantes dans le secteur du sommet d'Outremont, des points de vue qui peuvent être mis en valeur de façon très sobre mais aussi très efficace. Et c'est vraiment un enjeu majeur de donner accès à ce lieu-là d'une très grande qualité.

400

405

Ici, on voit des images à l'automne. C'est vraiment très intéressant de voir la palette de coloris offerte à la vue dans ce secteur-là à l'automne, tant sur les pentes qu'auprès du sommet.

410

C'est un lieu de convergence, mais presque tous les citoyens qui se ramassent à cet endroit-là, pour l'instant, arrivent par le chemin Saint-Jean-Baptiste. L'accès à travers le territoire de l'Université de Montréal est assez difficile pour l'instant. Le chemin de ceinture permettrait de corriger une partie de cette difficulté-là d'accès.

415 Entre le sommet Outremont et le boulevard Mont-Royal, il y a le boisé Saint-Jean-Baptiste. C'est un lieu qui est visible des kilomètres à la ronde. C'est parce que c'est un des flancs de la montagne. Depuis Laval, depuis même quand on est sur l'autoroute des Laurentides, qu'on descend, on peut réussir à le voir.

420 C'est vraiment un boisé qui a un très grand impact, mais qui a une grande valeur écologique, parce qu'il y a des chênaies, des érablières à sucre. Mais il y a aussi des parties plus récentes parce qu'elles ont été construites à partir de remblai. On voit ici les remblais en pâle. On voit la trace des remblais qui avaient été effectués vers 1975 et sur lesquels il y a une végétation pauvre qui croît. Et les remblais d'ailleurs, quand on les regarde comme il
425 faut, même s'il y a un peu de végétation qui a poussé dessus, à certains endroits, on voit encore les tas de terre. C'est-à-dire que ça n'a pas été nivelé partout.

 En bordure du chemin, on voit les tas de terre. Et même, quand on arrive à l'ancien couvent de Jésus-Marie, il y a même des tas où on ne trouve pas de la terre, mais des
430 éléments de construction, des petits murets de maison et autres. Donc, ce sont des secteurs qui ont été perturbés, mais qui ont une grande qualité.

 À certains endroits, on voit des parois rocheuses. Comme ici, on voit une paroi rocheuse. Donc, on peut comprendre la nature du mont Royal. Disons que c'est un des
435 éléments qu'on cherche à mettre en valeur, ses parois rocheuses, sa nature géologique. D'abord et avant tout, la montagne, avant d'être une forêt, c'était un élément géologique.

 Et le nouvel aménagement, là-dedans, on voyait certains arbres qui ont été éliminés. Les arbres qui poussaient là, en général, ce sont des érables de Norvège, une espèce
440 envahissante qui menace l'intégrité des boisés et qui, peu à peu, fait disparaître l'érable à sucre.

 Dans le cadre du réaménagement de l'entrée Peel, on a fait une démonstration, on a consulté les citoyens. Les citoyens étaient d'accord au fait qu'on ait un travail progressif
445 d'éradication d'érables de Norvège pour protéger les érablières à sucre de grande qualité qui sont sur la montagne. Donc, on enlèverait les érables de Norvège peu à peu et pour mettre en valeur la paroi rocheuse, garder les espèces intéressantes. Mais aussi, c'est que, peu à peu, il est en train de se créer un écran devant la paroi rocheuse. On la mettrait en valeur.

450 Entre le pied du bois Saint-Jean-Baptiste jusqu'au chemin Olmsted à l'est de Camillien-Houde, c'est le tronçon 6 qu'on voit ici en photo oblique, qui sinue le long du boulevard Mont-Royal, mais qui entre aussi dans le bois, qui entre dans le boisé à la limite d'Outremont, le boisé du parc du Mont-Royal.

455 Et ici, on voit, en 1958, il y avait un pont qui enjambait un viaduc qui enjambait le tramway qui reliait cette partie-là du parc du Mont-Royal à la partie principale. Ce viaduc-là a été détruit en 58 quand les voies de tramway ont été enlevées pour faire place à la voie Camillien-Houde.

460 On voit ici la voie Camillien-Houde très large qui constitue une barrière difficile entre le bois qui longe le boulevard Mont-Royal et la partie principale du parc du Mont-Royal. Le projet, c'est de créer une passerelle assez légère pour les piétons, les cyclistes et les petits véhicules d'entretien, qui permettrait de relier les deux espaces, ce qui éviterait de descendre une côte et de remonter une côte, puis d'avoir à traverser.

465 Donc, à quelque part, c'est l'idée du chemin Olmsted qui passe en aérien. Et aussi, cette passerelle-là pourrait constituer une espèce d'entrée au parc du Mont-Royal quand les véhicules rentrent. Ça, vraiment, ça forme une espèce d'arche pour entrer au mont Royal.

470 Donc, pour faire un retour et faire le lien avec le Plan de mise en valeur, le chemin de ceinture, c'est un projet structurant réalisé par phases dont plusieurs modalités restent à finaliser, entre autres sur le terrain de l'Université de Montréal, et dans le boisé Outremont, et dans le secteur Outremont et auxquelles... bien, ailleurs aussi, il y a des modalités, mais il y a des secteurs que c'est plus avancé, et auxquelles pourraient éventuellement se greffer d'autres liens.

475 Donc, ce n'est pas un projet qui règle tous les problèmes du mont Royal. Le Plan de mise en valeur a une série de mesures qui sont prévues. C'est une intervention qui fait partie d'un des trois grands objectifs du Plan de protection et de mise en valeur : le premier objectif étant la protection et la mise en valeur du mont Royal; le deuxième, de rendre la montagne accessible et accueillante; et le troisième, de réunir les conditions nécessaires à sa protection et à sa mise en valeur.

480 Donc, les premiers, c'est comme les objectifs, et le troisième, c'est la façon de faire la chose.

485 Pour rester dans la notion de l'accessibilité, ça, c'est un plan qui apparaît au Plan de protection et de mise en valeur. Les grands thèmes, c'est l'amélioration des accès principaux, faire en sorte que les gens comprennent qu'il s'agit d'entrées au mont Royal, qu'on comprenne mieux la nature du mont Royal à ces endroits-là; y avoir aussi une signalisation de parcours qui fait que les gens, depuis le centre-ville ou depuis les abords des stations de métro, comprennent quels sont les chemins privilégiés à suivre pour accéder au mont Royal; il y a aussi un volet important concernant le transport collectif et il y a les notions de chemins de ceinture et de traverse.

495 Quand je dis ça, je ne résume pas toutes les mesures. Il y en a d'autres, mais à

quelque part, à un moment donné, il faut arrêter là. Je ne peux pas faire la présentation complète sur le Plan de mise en valeur.

500 Mais un des volets importants, c'est ce qui concerne le chemin Remembrance. Ce qui est prévu, ce qui a été annoncé à la consultation lors de l'atelier sur l'accessibilité, j'ai pris
505 texto les annonces faites à ce moment-là. Le projet prévu en 2009-2010, c'est fermeture de la chaussée sud du chemin Remembrance et raccordement à la chaussée nord, ce qu'on a montrée dans la simulation sur Remembrance et, comme projet à moyen terme, le démantèlement de l'étagement Côte-des-Neiges/Remembrance et construction d'un carrefour à niveaux.

510 Ce projet-là va demander un long processus de planification et consultation pour élaborer un projet acceptable de très, très, très grande qualité, qui soit à la fois une entrée au parc du Mont-Royal, à la fois une façon de mettre en valeur l'élément patrimonial
515 exceptionnel qui est le chemin Côte-des-Neiges, qui mette en valeur le lien entre le parc du Mont-Royal et le parc Summit au point de vue écologique.

520 Donc, il y a beaucoup d'enjeux et aussi la question d'accessibilité piétons, cyclables. Actuellement, un piéton qui essaie de traverser Côte-des-Neiges le fait à ses risques et péril.
525 Ça peut être très périlleux à certains moments donnés. Même en bicyclette, essayer de traverser l'échangeur, ce n'est pas facile. Donc, à moyen terme, c'est un enjeu majeur qui apparaît dans le Plan de mise en valeur comme étant une des priorités d'action.

530 Dans le Plan de transport, mais aussi dans le Plan de mise en valeur, un projet de 2008, c'est la consolidation du réseau cyclable de la Ville, particulièrement le tour de la montagne du côté Outremont, Côte-des-Neiges par le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Vincent-d'Indy, Édouard-Montpetit, Decelles. Donc, ça vient se raccorder au chemin de
535 ceinture.

Le Plan de mise en valeur, aussi il y a des aspects de protection et de mise en valeur du mont Royal au niveau du patrimoine naturel, des vues et des paysages, du patrimoine culturel.

540 Le patrimoine naturel, d'abord, la montagne est un élément géologique. Il faut regarder sa géologie, sa morphologie. Il y a sa végétation qui est importante. On fait des analyses très fouillées. Il y a sa faune et il y a aussi le patrimoine, le réseau écologique.

545 Il y a tout un projet de réseau écologique pour mettre en valeur ces éléments de patrimoine naturel, les relier entre eux, relier entre autres le parc du Mont-Royal avec le parc Summit et le sommet Outremont dans lequel il y a des boisés exceptionnels aussi.

Et on voit là-dessus le projet de corridor écologique, mais le corridor écologique

540 n'étant pas des forêts à la grandeur. Ça peut être des prairies, ça peut être des massifs
d'arbustes et ce n'est pas à la grandeur. L'idée, c'est de trouver les moyens, en accord avec
la nature des institutions ou des lieux, des moyens de relier, de faire que la faune et la flore
profitent du lieu.

545 Mais, en même temps, il y a ce réseau écologique là, mais aussi des paysages, des
points de vue, le plan des vues d'intérêt depuis le mont Royal. Il y a aussi des vues d'intérêt
à l'intérieur du mont Royal, à partir des institutions, des cimetières entre autres, mais aussi
dans le parc, et depuis Westmount aussi, il y a des vues.

550 Et il y a la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel. Ici, on voit le
patrimoine commémoratif, des monuments vraiment exceptionnels. Du côté droit, on voit le
monument Skelly qui est vraiment une splendeur. C'est vraiment une oeuvre exceptionnelle
qui a été restaurée récemment par le cimetière. Donc, c'est vraiment un patrimoine
exceptionnel.

555 Il y a le patrimoine bâti aussi, le patrimoine architectural, le pavillon principal de
l'Université de Montréal étant un bâtiment exceptionnel en termes de patrimoine. Plus récent,
le bâtiment du Conseil national de recherche du Canada est un bâtiment de très belle facture
en termes d'architecture moderne. Donc, il y a ces volets-là au point de vue du patrimoine
bâti. Il y a le pavillon du lac aux Castors aussi qui est magnifique en termes de patrimoine
560 moderne.

565 Le patrimoine culturel, c'est aussi le patrimoine d'aménagements paysagers. Le parc
du Mont-Royal, comme oeuvre d'Olmsted, on dit que le parc du Mont-Royal est un lieu
naturel, mais c'est aussi une création humaine. C'est une idée, c'est une transposition d'une
idée ce que c'est devenu. C'est un concept qui s'est intégré dans la réalité.

570 Troisièmement, c'est réunir les conditions nécessaires à sa protection. Ici, je montre
le Pacte patrimonial, les engagements des institutions, le cimetière et l'université, par
exemple. Ce plan-là, je n'ai pas repris les quatorze institutions. J'ai juste fait un extrait. On a
fait un extrait pour montrer les cinq institutions connexes dont le territoire touche au chemin de
ceinture, mais il y a quatorze institutions qui ont pris des engagements. Pour que ça soit
lisible là-dessus, disons qu'on en a juste pris cinq parce que, quand on met les quatorze, on
voit presque plus rien. Mais vous pouvez consulter les quatorze, c'est sur le site de l'Office
concernant le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal.

575 Mais aussi les conditions, c'est de tirer partie des expériences, tant les expériences
faites dans le parc du Mont-Royal, dans les parcs-nature et même dans les institutions. Les
institutions ont un grand savoir-faire. Par exemple, les universités ont vraiment les sommités
dans toutes sortes de domaines.

580

585 Par exemple, ici, j'ai illustré la question des pratiques. Le boisé au pied du belvédère Camillien-Houde était jadis dégradé par une utilisation désordonnée, qui a vu sa situation grandement améliorée par les travaux de gestion des circulations, des eaux et de la végétation. Le sentier de l'Escarpement, c'est un autre cas d'intervention qui a réduit énormément la dégradation des milieux.

590 Donc, à quelque part, quand on intervient pour canaliser les usagers, on peut réussir à restaurer les milieux naturels de façon intéressante. C'est sûr qu'on fait un travail de restauration, il ne dure pas éternellement. C'est comme un bâtiment, une toiture, il faut refaire ça occasionnellement. Donc, la même chose, cent fois sur le métier, il faut remettre son travail. Donc, c'est la même chose. De façon récurrente, il faut revenir refaire les choses.

595 Mais les interventions, tant sur le bois Saint-Jean-Baptiste que le bois en bordure du boulevard Mont-Royal, pourraient faire l'objet de ce genre d'interventions là qui permettent de mieux protéger les milieux naturels. Ce n'est pas parce qu'on donne accès à un lieu qu'on le dégrade nécessairement. On peut réussir à le mettre en valeur.

600 Et les chemins de ceinture et de traverse, c'est vraiment un projet structurant de mise en valeur du mont Royal. Il y a des aspects protection mais, ça, c'est vraiment une mise en valeur. C'est permettre aux citoyens d'accéder, de voir ces patrimoines naturel, culturel et ces paysages exceptionnels de la montagne.

605 Ici, on voit les six secteurs. Et c'est un chemin qui va permettre de développer une meilleure compréhension de la réalité géographique des trois sommets du mont Royal. Ils facilitent l'accès à la montagne, au parc du Mont-Royal et à de nombreux espaces publics. C'est Les Amis de la montagne qui disaient ça en 90.

610 Et ici, on voit une image globale. Alors, c'est ça. On va passer à la prochaine étape.

LA PRÉSIDENTE :

615 Merci, Monsieur Chartier. Merci, Monsieur Devoy. Alors, on va prendre dix minutes pour permettre aux gens de s'inscrire au registre pour venir poser une question.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

620

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'aimerais demander à madame Nicole Blondeau de s'approcher à l'avant pour poser ses questions, s'il vous plaît. Bonjour, Madame.

625

Mme NICOLE BLONDEAU :

Bonjour. Alors, je suis de la Fédération québécoise de la marche. Je représente tous les marcheurs. J'ai deux questions.

630

D'abord, comment se fera le partage du chemin entre les cyclistes et les marcheurs? Est-ce qu'il y a un côté pour les marcheurs et un côté pour les cyclistes ou si tout le monde va utiliser la pleine largeur?

635

LA PRÉSIDENTE :

Vous voulez parler des tronçons qui sont polyvalents?

640

Mme NICOLE BLONDEAU :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

645

Parce qu'il y a des tronçons où c'est séparé.

Mme NICOLE BLONDEAU :

Oui, effectivement.

650

LA PRÉSIDENTE :

Alors, oui, Monsieur Devoy?

655

M. MICHEL DEVOY :

660

Les tronçons polyvalents, premièrement, sont en criblure de pierre, en poussière de pierre. Ce sont des tronçons entre 4 et 4,5 mètres de large. Et de la même façon qu'on peut retrouver l'usage dans les parcs-nature de la Ville de Montréal, que ce soit à l'île de la Visitation, au Cap Saint-Jacques ou ailleurs, ou même au parc de la Gatineau, on a un usage qui est mixte, dans le sens qu'on n'a pas une intention du tout de ségréguer d'un

côté, mettons, les cyclistes et de l'autre les piétons.

665 C'est une cohabitation comme on retrouve également, actuellement, sur le chemin
Olmsted ou sur le chemin des calèches.

Mme NICOLE BLONDEAU :

670 Oui, mais là, on sait que sur le chemin Olmsted, il y a des risques de collision très
fréquents. Alors, peut-être que, dans mon mémoire, je pourrai proposer.

675 Et j'ai une deuxième question. Vous avez parlé tantôt de signalisation pour accéder
au chemin. Mais concernant la partie piétonne qui est à l'intérieur du cimetière, est-ce qu'il
est prévu un balisage ou une signalisation? Parce qu'on sait que c'est facile de s'égarer dans
le cimetière.

M. MICHEL DEVOY :

680 C'est effectivement facile de s'y perdre. Le projet prévoit un marquage qui est à définir
avec le cimetière. C'est soit par une signalisation au sol ou par un marquage plus aérien si on
veut, là. Mais ça fait partie du projet.

Mme NICOLE BLONDEAU :

685 D'accord, merci. Ça répond à mes questions.

LA PRÉSIDENTE :

690 Merci, Madame.

J'inviterais maintenant monsieur Alain Tremblay. Rebonjour.

M. ALAIN TREMBLAY :

695 Oui. Bonjour, Madame. J'ai deux questions, évidemment, comme on a droit à deux.
Alors, la première est à deux volets. Elle concerne le processus de consultation et puis,
après ça, l'autre, ça va être un détail, là, en attendant.

700 Au niveau de la consultation, il y avait une réflexion, c'est au niveau du
chevauchement, parce qu'il y a beaucoup de consultations publiques actuellement. On vient
de présenter un mémoire important, notre organisme s'occupe du patrimoine funéraire. On a
présenté un mémoire qui concerne la mise en valeur du sommet nord, et puis des choses
comme ça.

705 Et puis je me demandais s'il n'y a pas un chevauchement, puis des risques de contradiction avec le résultat de la consultation qu'on ne connaît pas encore, qui concernait la mise en valeur du mont Royal.

710 Alors, dans ce sens-là, par exemple, je donnerai un exemple. Le sommet nord, nous, on a fait des propositions spécifiques pour le sommet nord, et puis ça pourrait rentrer en conflit ou ça pourrait être complémentaire avec le chemin de ceinture.

715 Donc, dans la mesure où il y a un possible conflit, je me demande s'il y a un arrimage qui se fait au niveau de l'Office.

LA PRÉSIDENTE :

Je vais répondre d'abord à votre première question.

720 **M. ALAIN TREMBLAY :**

C'est le premier volet, oui, parce que je ne voudrais pas perdre...

LA PRÉSIDENTE :

725 C'est certain qu'il y a des éléments communs. Le Plan de protection et de mise en valeur, c'est dans des orientations générales alors que le projet ici de chemin de ceinture, c'est un projet spécifique.

730 Moi, j'ai déjà envoyé une liste d'éléments que je considère qui sont des points communs et sur lesquels il faudra essayer d'assurer une cohérence de prise de position. Je pense qu'on veut éviter qu'il y ait des conflits.

735 Toutefois, on l'a vu dans d'autres consultations, quand j'ai présidé, par exemple, la consultation sur le projet de famille de la Ville de Montréal, il y avait des éléments qui avaient été présentés par des groupes sur d'autres plans de la Ville, dont le Plan de transport entre autres, le Plan pour le développement durable.

740 Il y avait des éléments qui avaient été présentés à d'autres consultations. Et plusieurs de ces groupes-là sont revenus pour la consultation sur le Plan de famille, parce qu'ils considéraient que certains de leurs éléments étaient importants, mais n'avaient pas été retenus dans les versions finales, entre autres du Plan de transport.

745 Alors, si vous considérez qu'il y a des choses que vous avez présentées sur le Plan de mise en valeur, que vous considérez importantes, vous pouvez à nouveau dans un mémoire les représenter pour vous assurer qu'on regarde à nouveau ces éléments-là.

750 Ce qui peut arriver, c'est qu'il y a certaines choses qui peuvent être abandonnées parce qu'il n'y a pas eu de consensus. Mais nous, on s'assure qu'il y ait quand même une cohérence entre les recommandations des deux. Mais il y a peut-être des éléments que vous avez proposés et qui ne seront pas retenus dans le rapport du Plan de protection.

M. ALAIN TREMBLAY :

755 Dans la liste que vous parliez, là, est-ce que c'est public ou est-ce qu'on peut...

LA PRÉSIDENTE :

760 Non, c'est une liste de travail, mais je pense qu'il y a des sujets qui sont assez évidents quand on regarde l'accessibilité, la sécurité par rapport à la circulation, la mise en valeur du patrimoine culturel, naturel.

765 Monsieur Chartier le disait tout à l'heure, il a relevé certains éléments qui sont dans le Plan de protection et de mise en valeur, qu'on retrouve ici finalement. Quand on passe un chemin dans des corridors écologiques, c'est évident qu'il y a une orientation générale qui sera recommandée par la commission sur le projet de mise en valeur. Mais pour nous aussi, il y a certaines choses qu'il faut regarder pour s'assurer que ces éléments-là sont protégés.

M. ALAIN TREMBLAY :

770 D'accord. Deuxième volet de ma première question en ce qui concerne le processus de consultation, ça concerne la mise en oeuvre du projet de chemin de ceinture.

775 La phase A, la phase qui commence en 2008, elle est le résultat d'une entente avec le cimetière. On parle d'en façade du cimetière. On a pu le voir ce matin dans nos échanges qu'il n'y aura pas nécessairement des accords, là, sur le tronçon qui est décidé. Entre autres, je parle derrière le centre funéraire Côte-des-Neiges.

780 Il y a la possibilité de faire des recommandations de déplacer quelques tombes et non des milliers, là, mais on parle de quelques tombes. Mais là, c'est un débat qu'il va y avoir à faire. Mais dans la mesure où la discussion puis la mise en oeuvre commencent en 2008, est-ce que nos recommandations, qu'on pourrait faire en ce qui concerne le chemin de ceinture en façade du cimetière, on perd notre temps parce que ça ne fait pas partie de la consultation?

785 Je ne sais pas si vous saisissez ce que je veux dire, parce qu'on a l'impression qu'il y a une consultation, mais il y a certains tronçons qui sont déjà décidés, puis qu'on n'a pas rien à dire. Alors, finalement, on perd notre temps. C'est juste ça que je voudrais savoir.

790 **LA PRÉSIDENTE :**

La consultation se fait dans le but de bonifier le projet. À l'intérieur de ça, je pense que la Ville, d'ailleurs, l'avait exprimé lors de notre rencontre préparatoire, c'était de regarder si les ententes qui étaient sur la table étaient acceptables, non seulement est-ce que la Ville a fait les bons choix mais aussi si les ententes étaient acceptables.

795 Les ententes notariées qui sont déjà sur la table, je pense qu'il faut avoir une argumentation très serrée pour finalement réussir à convaincre les différentes institutions de changer d'avis.

800 Ça ne veut pas dire, ça, qu'on ne peut pas le regarder, mais de là à recommander, comme ce matin vous disiez, d'exhumer des tombes, il faut avoir un dossier derrière qui va le justifier. Dans le sens que s'il y a une proposition sur la table que des gens considèrent non acceptable, il faut regarder pourquoi c'est non acceptable et il faut regarder si la solution va être un plus ou l'équivalent de ce qui était proposé avant.

805 Il faut qu'il y ait un avantage pour faire changer...

M. ALAIN TREMBLAY :

810 Oui, mais ce que je veux savoir, c'est qu'on peut faire une proposition puis, plus tard, vous déciderez si c'est valable ou pas. Mais si jamais nos arguments sont valables, est-ce qu'il y a moyen à ce stade-ci de faire modifier les accords ou rediscuter des ententes avec le cimetière.

815 Si on parle de déménager quelques tombes, ce n'est peut-être pas si dramatique qu'on le pense, là, mais ça, c'est un autre débat qu'on va avoir dans notre mémoire. Sauf que est-ce qu'on perd notre temps ou tout est décidé puis, finalement, on peut rien faire?

820 **LA PRÉSIDENTE :**

La consultation porte sur le projet dans son entièreté.

M. ALAIN TREMBLAY :

825 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

830 Mais je pense que si, vous, vous faites une proposition, puis que d'autres personnes disent: «Non, pour nous, ce n'est pas acceptable», bien, il faut garder un

équilibre aussi.

835 Il y a eu d'autres cimetières dans la Ville de Montréal qui n'existent plus maintenant.
Quand on a construit le boulevard René-Lévesque...

M. ALAIN TREMBLAY :

840 Il n'y en a plus un qui existe.

LA PRÉSIDENTE :

845 ... il y avait un cimetière à côté de la cathédrale. Mais il faut regarder aussi l'ampleur
du projet. Il y a différents éléments à considérer. Ça sera à la commission de décider si les
propositions sont acceptables ou pas.

M. ALAIN TREMBLAY :

850 Donc, si on fait une proposition raisonnable, elle pourrait être retenue, puis on
pourrait finir par convaincre le cimetière que ce n'est pas si dramatique...

LA PRÉSIDENTE :

855 Elle pourrait être retenue et pas retenue, mais nous, on n'a pas un pouvoir de
décision ici.

M. ALAIN TREMBLAY :

860 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

Il ne faut pas oublier ça. On a un pouvoir de recommandation.

865 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Oui, vous êtes consultatif, on le sait.

LA PRÉSIDENTE :

870 C'est ça.

M. ALAIN TREMBLAY :

875 Mon autre question, elle est un peu plus simple. Je reviendrai plus tard, s'il reste du temps. C'est le caractère étroit, là. Quand on parle derrière le mausolée Esther-Blondin, là, le chemin est très étroit. Puis tout à l'heure, Daniel nous a expliqué que c'est difficile de tasser le chemin pour toutes sortes de raisons. Il y aurait une chaufferie quelque part.

880 Mais attendu que le chemin de service de l'université n'est pas un chemin très, très, très achalandé, est-ce qu'on pourrait imaginer – oui, exactement – est-ce qu'on pourrait imaginer que deux chemins puissent se chevaucher? Par exemple que le chemin de service de l'université, la moitié du chemin, il y ait comme une cohabitation là.

885 C'est une drôle de question, mais pourquoi pas? Si c'était sur Côte-des-Neiges, on pourrait imaginer que ça cause un problème, mais comme il passe une voiture à toutes les dix minutes, est-ce que c'est vraiment grave si, par un marquage au sol, on pourrait régler le problème de l'étroitesse à cet endroit-là. Alors, est-ce que ça a été exploré? Est-ce que ma question est claire?

890

LA PRÉSIDENTE :

895 En fait, il y a différentes possibilités, je pense. Sur le réseau cyclable de la Ville, vous avez des pistes en site propre ou des pistes partagées. Alors, est-ce qu'il y aurait ici une possibilité de faire cohabiter la piste avec la rue?

M. MICHEL DEVOY :

900 En fait, quand on est sur le territoire de la Ville de Montréal, il n'y a pas de problème, dans le sens qu'on peut faire cohabiter, on est sur le domaine public d'un côté comme de l'autre.

905 Ici, il faut se rappeler que c'est une emprise négociée avec un propriétaire privé. En termes de responsabilité, ça devient moins évident après ça de déterminer qui est responsable de quoi quand les frontières deviennent perméables comme ça. On ne dit pas que ça ne peut pas se faire, mais les solutions ne sont pas évidentes au niveau légal.

M. ALAIN TREMBLAY :

910 Mais d'un point de vue légal par exemple, la Ville devient responsable de tout le boisé Saint-Jean-Baptiste, de toute la circulation. De la même manière, la Ville pourrait devenir responsable d'un tronçon ou d'un secteur, dire: «Écoute, ça fait partie de nos assurances, et puis ce n'est pas la fin du monde, là.»

915 **M. MICHEL DEVOY :**

Bien, peut-être que vous pensez que ce n'est pas la fin du monde, mais c'est parce que le campus au complet de l'Université de Montréal qui a accès à ça. Donc, il faut voir en termes de responsabilité légale ce que ça implique. On ne parle pas juste de quelques
920 véhicules qui passent à l'heure, là. On parle de beaucoup de personnes qui peuvent avoir accès à ce chemin-là.

M. ALAIN TREMBLAY :

925 Je reviendrai plus tard, je vais laisser la chance à d'autres. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. En fait, ce qui a été discuté hier, on en a parlé un peu de la responsabilité,
930 c'est que la partie qui est chemin de ceinture est la responsabilité légale de la Ville de Montréal. C'est bien ça?

M. MICHEL DEVOY :

935 C'est exact.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci.

940

J'inviterais monsieur André Revez s'il vous plaît.

M. ANDRÉ REVEZ :

945 Bonjour, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

950

M. ANDRÉ REVEZ :

Bonjour mesdames et messieurs. Écoutez, moi, je demeure dans le patrimoine protégé du mont Royal, 4911, Côte-des-Neiges, Château Decelles. Ça fait 5000 Decelles et
955 4911. Quand on plante un arbre, on est obligés de demander une autorisation spéciale, et caetera.

Donc, j'applaudis énormément à cette possibilité de développement du mont Royal et particulièrement d'y faire des sentiers, que ce soit cyclable ou que ce soit pour les piétons.

960

Ce matin, on a eu évidemment une visite très intéressante. On a pu surtout voir des observatoires qu'on ignorait totalement, qui sont effectivement surtout du côté où il y avait le ski, qui sont extraordinaires. On a eu le plaisir de découvrir aussi le fait que, enfin, on va pouvoir ceinturer l'ensemble du mont Royal et se promener, par exemple, le long de Côte-des-Neiges sans avoir de risque et ni être éclaboussés comme on nous le disait ce matin.

965

Il y a une chose par contre où j'ai été un peu, j'avoue, surpris et même abasourdi. On a parlé de ce chemin Remembrance, je crois, qui actuellement se divise en deux. D'un côté, vous avez une circulation donc qui s'en va de Côte-des-Neiges vers Côte-Sainte-Catherine ou Mont-Royal et, de l'autre côté, vous avez une autre circulation qui est bien divisée avec une plate-bande très large au centre.

970

Et on nous disait ce matin qu'un des côtés serait supprimé pour avoir un sentier éventuellement cyclable et piétonnière et, de l'autre côté, il y aurait les deux circulations dans les deux sens qui seraient ramenées, je crois, à une file de voiture chacun en disant que, actuellement, il y a des voitures qui circulent à une vitesse épouvantable et que, là, ça serait une belle solution parce qu'on va faire éviter aux voitures de passer par le mont Royal.

975

Et là, sincèrement, je ne comprends pas. Je ne comprends pas pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'en fait – et moi, j'y passe régulièrement – je n'ai jamais vu de course de voitures ou de gens qui vont à des vitesses épouvantables. D'ailleurs, ce matin, on l'a remarqué. C'est vrai que c'était vers 10 h, 11 h, et puis c'est vrai que c'est un dimanche, mais de temps en temps, vous voyez passer une voiture.

980

Mais moi, j'y passe régulièrement, puisque partir de Côte-des-Neiges, dès que je dois aller dans l'est, que ce soit avenue Mont-Royal ou boulevard Saint-Joseph, Laurier, Côte-Sainte-Catherine, j'ai le plaisir de passer par là. Donc, si non quotidiennement, trois, quatre fois par semaine.

985

Je vous avoue très franchement, je n'ai jamais remarqué de course de voitures ou de gens qui perdent patience, comme j'en vois régulièrement sur Côte-des-Neiges. Ça, c'est un point.

990

Le deuxième point, c'est que, là, vous avez donc une seule voie et c'est ce qu'on recherche la plupart du temps pour avoir un petit peu plus, disons, de détente dans la conduite de la part des gens, c'est qu'il n'y a pas de voitures en face. Et quand on arrive

995

près du lac aux Castors, c'est tellement joli à voir. On arrive ensuite à l'observatoire que vous connaissez, qui est tellement joli à voir. Je veux dire, tout le long du parcours, même celui qui est en voiture profite du mont Royal.

1000

Et quand on a des visiteurs qui viennent de l'étranger, que ce soit de France ou d'ailleurs, ils sont épatés qu'on puisse avoir une travée aussi importante qui passe à travers un territoire protégé qui est si beau, qui est si écologique, qui est si naturel que le mont Royal.

1005

Quand on va remettre cette circulation-là de l'autre côté, bien, évidemment viendra des heures d'affluence où il va y avoir pare-chocs à pare-chocs, tout le monde va être arrêté, tout le monde va s'énerver. Il y aura peut-être des coups de klaxon, il y aura des gens qui vraiment vont sortir d'eux-mêmes parce qu'ils ne comprendront pas que, quand on avait une voie qui était là, qui est déjà tracée et que pendant des dizaines d'années... je ne sais pas ça fait combien d'années ça existe, mais dont on a profité et, tout à coup, on nous l'enlève.

1010

Je comprends qu'on veuille donner beaucoup d'avantages aux bicyclettes et aux marcheurs.

1015

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous une question, Monsieur? Je vous interromps.

1020

M. ANDRÉ REVEZ :

Je fais de la bicyclette et je fais de la marche. Alors, ce que je veux dire simplement, c'est que ça me semble absolument incroyable qu'on pense d'enlever une partie.

1025

Et la dernière chose, Madame la Présidente, que j'aimerais quand même mentionner, vous l'avez vu en autobus aujourd'hui, vous avez une partie, tout cet asphalte d'un bout à l'autre, c'est remarquable, qui est en parfait état.

1030

Alors, vous avez des tas d'endroits, des tas de rues avec des ventres de boeuf, avec des dos d'âne, avec des réparations énormes qui doivent venir. On va dépenser de l'argent pour enlever de l'asphalte qui est en parfait état au lieu de mettre cet argent-là sur des rues qui pourraient être réparées.

1035

Moi, je n'ai pas d'autres questions. J'ai une suggestion à faire, c'est tout simplement qu'on réfléchisse encore au fait de cette... excusez-moi – comment dirais-je? – la manière dont je vais m'exprimer, mais un peu l'absurdité d'enlever quelque chose qui existe, qui marche bien, qui est parfaitement adapté à la circulation et aux gens, pour

simplement qu'il y ait des vélos ou des marcheurs.

1040 Moi, je suis marcheur, je vais en vélo aussi, mais je crois que ce qu'il faudrait
essayer de faire – et ça, c'est ma suggestion – c'est de passer à travers la nature, à travers
les arbres. On l'a montré ce matin, au lieu d'enlever tout ce coin-là, on pourrait commencer
en partant tout proche du viaduc actuel et de passer de la nature à la nature sans enlever ce
qui est existe, ce qui est pratique et ce qui est à l'avantage non seulement, encore une fois,
1045 des marcheurs et des cyclistes, mais également des automobilistes.

Je m'excuse, ils existent encore. Il y a des endroits où ils ont du plaisir à conduire par
rapport à des tas d'endroits où, vraiment, ils sont tendus et ils n'ont vraiment plus le goût de
prendre la voiture. Et quand je dis «prendre la voiture», ce n'est pas pour faire de la vitesse.
1050 C'est pour avoir le plaisir, eux aussi, de regarder la nature et de se retrouver dans un terrain
qui leur plaît. Merci, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1055 Merci. Alors, le chemin Remembrance, vous me corrigez, Monsieur Chartier, si je
n'ai pas raison, mais ça fait partie du Plan de protection et de mise en valeur dont la
consultation a eu lieu il y a quelques semaines.

1060 Donc, pour nous, on ne regarde pas la justification de ce projet-là. Mais si on essaie
de reprendre la solution de monsieur, est-ce qu'il y a une possibilité de faire le chemin de
ceinture à travers le boisé en ne touchant pas le chemin de Remembrance pour ce tronçon-
là?

M. MICHEL DEVOY :

1065 Honnêtement...

LA PRÉSIDENTE :

1070 On va mettre d'abord l'acétate pour le tronçon Remembrance, pas l'échangeur.

M. ANDRÉ REVEZ :

1075 Puisque j'avais le droit à une deuxième question, deuxième proposition, j'avais
pensé, la plate-bande du centre, on pourrait peut-être mettre là la piste cyclable et les
marcheurs plutôt que d'enlever un côté de la route. C'est une suggestion.

LA PRÉSIDENTE :

1080 Mais vous comprenez bien que, pour nous, ce n'est pas notre rôle de regarder la justification de ce projet-là. Ça a été fait lors d'une autre consultation. Ce qu'on peut faire ici...

M. ANDRÉ REVEZ :

1085 Bien, je ne sais pas...

LA PRÉSIDENTE :

1090 Parce qu'il faut quand même une cohérence entre les commissions, comme disait monsieur tout à l'heure. Ce n'est pas à moi de statuer si on doit refaire le chemin de Remembrance ou pas, parce que ça fait partie d'un contexte de diminution de circulation d'autos.

M. ANDRÉ REVEZ :

1095 Mais là, c'est une consultation pourquoi aujourd'hui, Madame?

LA PRÉSIDENTE :

1100 Le chemin de ceinture, le chemin de ceinture.

M. ANDRÉ REVEZ :

1105 Mais ça en fait partie, non?

LA PRÉSIDENTE :

1110 C'est-à-dire que le chemin Remembrance est un projet en lui-même. Il y aura une consultation sur ce chemin-là. Et la justification de le faire ou de ne pas le faire, la consultation a déjà eu lieu.

M. ANDRÉ REVEZ :

1115 Ah! Je n'étais pas du tout au courant.

LA PRÉSIDENTE :

Nous, ce qu'on fait, c'est d'essayer de voir à court terme comment on peut aménager le chemin de ceinture par rapport au chemin Remembrance et, à long terme,

1120 faire des suggestions quand le chemin sera réaménagé.

M. ANDRÉ REVEZ :

1125 En tout cas, je laisse à monsieur Chartier la possibilité, s'il y a moyen, d'obtenir une solution qui soit mitoyenne et convenable pour tout le monde.

LA PRÉSIDENTE :

1130 Mais on peut regarder, il peut y avoir d'autres pistes. Je laisse la parole à monsieur Devoy.

M. MICHEL DEVOY :

1135 Bien, en fait, si je peux me permettre, une des principales problématiques qu'on rencontre actuellement sur la montagne, il faut rappeler qu'il y a plus de 5 millions d'usagers du parc. Donc, pour les piétons entre autres, les plaintes les plus récurrentes qui reviennent, c'est la gestion qu'ils ont à faire pour traverser Remembrance pour se rendre au parc. Alors, monsieur Oneson peut en témoigner, c'est une des problématiques majeures qu'on vit.

1140 Il faut se rappeler que c'est aussi le parc phare de Montréal et, actuellement, on a un vestige d'un réseau autoroutier qui était planifié, puis qui ne s'est jamais concrétisé.

1145 Je conviens aussi que ce qu'on propose, disons que ce n'est pas la circulation automobile qui est visée pour l'améliorer. Ce qui est visé, c'est d'améliorer l'accessibilité au parc du Mont-Royal et à la montagne de façon générale.

1150 Il faut aussi penser qu'avec le chemin de traverse et le chemin de ceinture, de façon générale, on va encore accroître la circulation piétonne sur la montagne. Donc, l'accessibilité qui va venir en traversant par le cimetière va s'accroître également. Ce qui fait que les problèmes qu'on vit, qui sont relatés par les gens de la circulation, vont encore s'amplifier.

1155 Ce qu'il faut comprendre également, c'est que le chemin Remembrance, actuellement, il est très fluide. Monsieur faisait état aussi qu'on est comme dans un parkway, on ne rencontre pas, donc, oui, on regarde le paysage, mais on oublie aussi qu'il y a des piétons qui traversent.

1160 Les goulots d'étranglement ne sont effectivement pas dans le parc ou dans le chemin Remembrance. Les goulots d'étranglement sont en amont et en aval. C'est-à-dire, quand on arrive à Camillien-Houde, on retombe de toute façon à une voie. Quand on arrive en bas sur Mont-Royal, c'est la même chose, il y a des goulots d'étranglement. Donc, on

ne change pas la donne globale de la circulation automobile.

1165 Autrement dit, quand il y a un goulot d'étranglement en amont ou en aval, le fait de rendre Remembrance à voie unique comme ça l'était à l'époque ne changera pas la donne.

1170 Donc, ce sont les arguments qui ont amené la direction de la circulation à proposer cette modification-là que, nous, on emprunte pour éviter de créer des impacts majeurs et significatifs dans le parc et pour éviter de se retrouver aussi, à certains endroits, dans des goulots d'étranglement comme on peut voir... autrement dit, comme on vit actuellement, qu'il faut régler, là, à l'Université de Montréal ou en arrière du centre funéraire.

1175 Donc, c'est sûr que ça faisait notre affaire, mais de façon générale, ce sont des orientations Ville pour favoriser le piéton au parc du Mont-Royal, favoriser aussi le transport en commun et le transport actif.

LA PRÉSIDENTE :

1180 Merci. Monsieur Chartier?

M. DANIEL CHARTIER :

1185 Je rajouterai deux petites précisions. La problématique dont je n'ai pas parlé, c'est les piétons, quand ils essaient d'aller prendre l'autobus sur Côte-des-Neiges, là, traverser Côte-des-Neiges, c'est assez cauchemardesque ou revenir l'autre côté.

1190 Mais c'est surtout que, dans le cadre du projet prévu en 2009-2010, fermer la chaussée sud du chemin Remembrance, bien, ce projet-là sur lequel travaille monsieur Oneson et d'autre monde, c'est tout un projet en processus là.

1195 Il n'y a pas eu de consultation spécifique sur le réaménagement de Remembrance, mais dans le cadre du Plan de mise en valeur, c'était un des enjeux principaux, c'est-à-dire de requalifier toute cette voirie-là et de réduire l'emprise automobile dans le parc du Mont-Royal et sur la montagne en général. Ça sortait clairement dans le Plan de mise en valeur. Puis il y a de nombreux intervenants qui ont pris position là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

1200 La consultation de 90 aussi parlait d'arrêter complètement la circulation de transit. Je pense que vous avez un spécialiste de la circulation avec vous cet après-midi?

M. MICHEL DEVOY :

Oui.

1205

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez des données de densité de circulation avec une évolution dans les dernières années? Et aussi, ce n'est peut-être pas votre département, mais est-ce qu'il y a des accidents avec les piétons ou les cyclistes sur le chemin Remembrance? Est-ce qu'il y a des données qui existent sur ça?

1210

M. PHILIP ONESON :

Il y a des données récentes de l'automne dernier sur la circulation sur le chemin Remembrance et sur la voie Camillien-Houde. Il en existe peut-être auparavant, il faudrait que je fouille pour voir, pour les retrouver.

1215

En ce qui concerne les accidents aussi, c'est la même chose, il faudrait que je fouille, mais on a eu beaucoup de plaintes. Bien, c'est parce qu'aujourd'hui, avec la nouvelle forme de la ville, les plaintes vont plus à l'arrondissement. Mais à l'époque quand c'était une Ville de Montréal, on avait beaucoup de plaintes de la part des usagers du parc du Mont-Royal à traverser le chemin Remembrance, parce qu'ils étaient toujours confrontés à une circulation automobile. Et les plaintes étaient du côté sud du chemin Remembrance.

1220

1225

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça serait possible d'avoir des données sur la densité de circulation? Vous pourriez nous faire parvenir ça? Et aussi, quand on dit «beaucoup de plaintes», on aimerait quand même avoir une idée si c'était dix plaintes par semaine ou cinquante par mois. D'une façon un peu plus précise, c'était quoi l'ampleur finalement du dossier de plaintes.

1230

M. PHILIP ONESON :

Il faudrait que je retrouve ça. Je ne suis pas certain de pouvoir retrouver tout ça.

1235

LA PRÉSIDENTE :

Bien, vous nous le ferez savoir si vous êtes capable d'avoir des données sur ça s'il vous plaît.

1240

M. PHILIP ONESON :

Oui.

1245

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1250 **M. ANDRÉ REVEZ :**

1255 Je vois assez souvent des accidents sur Côte-des-Neiges. Sur le mont Royal, grâce à Dieu, je n'ai pas entendu tellement parler d'accidents graves. Il n'y a pas eu de mortalité, je pense, dans les dix ou vingt dernières années et il y en a eu beaucoup sur Côte-des-Neiges.

1260 Pourquoi il n'y a pas moyen d'avoir tout simplement des feux de circulation à des endroits où les automobiles arrêteraient, les gens traversent et on repart! Je veux dire, je ne comprends pas cette grande difficulté, parce qu'il y a des piétons qui doivent traverser, qu'il faille arrêter une route qui, actuellement, dessert excessivement bien une grande partie de la population qui est aussi bien du côté Côte-des-Neiges que du côté de Mont-Royal et qui sert de lien entre eux.

1265 Je veux dire, c'est sûr qu'on peut passer par Côte-Sainte-Catherine, Van Horne, tout ce que vous voulez, pour aller de l'autre côté, mais là c'est le coeur de la ville. On a vraiment cette impression de rester groupé, à cause du mont Royal, d'un côté et de l'autre du mont Royal.

1270 Je pense que si vous voulez en faire, comme j'entendais le terme «convivial», un endroit convivial du mont Royal, il faudrait penser aussi aux gens qui vivent autour, qui vivent là, qui entourent le mont Royal et qui ont un certain plaisir, je l'avoue régulièrement, d'avoir ce poumon de la ville qui est là.

LA PRÉSIDENTE :

1275

Monsieur, il faudrait que vous nous présentiez un mémoire, parce que cette partie-ci de la consultation, c'est pour des questions et, là, vous êtes dans les commentaires.

M. ANDRÉ REVEZ :

1280

J'essaie de discuter.

LA PRÉSIDENTE :

1285

Je m'excuse, oui.

M. ANDRÉ REVEZ :

1290 Je pose des questions, on me répond. J'essaie de répondre, c'est tout. Je n'ai pas le temps de faire un mémoire, mais en tout cas, je vous ai donné une opinion. Et s'il y a des gens dans la commission qui estiment que ça a un certain sens, bien, je vous demanderai d'être assez aimable d'y voir d'une manière peut-être plus précise, plus appropriée.

1295 Et s'il y a moyen de faire quelques changements, ça serait vraiment dommage pour une question de décision qui a été éventuellement faite de priver une grande partie des gens qui sont autour du mont Royal, d'être privés de cet accès facile qui existe aujourd'hui et qu'on a tant de plaisir à emprunter.

LA PRÉSIDENTE :

1300 Merci, Monsieur Revez.

1305 Alors, vous allez regarder dans vos dossiers quelle était l'envergure des plaintes. Et aussi, je ne sais pas si vous avez des données sur la gravité des blessures, s'il y a des gens qui sont blessés aux traverses de Remembrance, quelle était la gravité des blessures? On apprécierait s'il vous plaît. Merci.

J'inviterais maintenant monsieur Frédéric Cormier.

1310 **M. FRÉDÉRIC CORMIER :**

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

1315 Bonjour, Monsieur.

M. FRÉDÉRIC CORMIER :

1320 Mes questions concernent surtout la face nord, les secteurs 4 et 5. J'aurais eu beaucoup de questions, mais je vais rester dans l'essentiel, parce que c'est un dossier qui m'intéresse beaucoup.

1325 Donc, mes questions pour les secteurs 4 et le secteur 5, secteur 4 étant l'Université de Montréal, secteur 5 étant le bois Saint-Jean-Baptiste, c'est sur les accès, parce que le secteur 4, plus particulièrement le secteur 4c, est clôturé présentement. Alors, je me demandais si la clôture va rester là. Si oui, les heures d'ouverture, de quoi ça va avoir l'air? Comment est-ce que ça va être géré?

1330 Et puis aussi le secteur 5 n'est pas clôturé présentement, mais j'ai entendu des ouï-dire qu'il y avait la possibilité de le clôturer avec toute la problématique de vélos de montagne qu'il y a dans le bois Saint-Jean-Baptiste. Ça fait que je me demandais ce qu'il en était des accès, au niveau des heures d'accès, puis tout ça. C'est ma première question.

1335 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, hier aussi, il y avait des questions qui étaient restées en suspens par rapport aux accès, parce qu'on n'avait pas de représentant de l'Université de Montréal. Je pense que je vais d'abord laisser la parole à la Ville et, ensuite, j'inviterais monsieur Couvrette de s'approcher aussi à la table, puis on va compléter ce volet-là.

1340 **M. MICHEL DEVOY :**

En fait, on parle cet après-midi du chemin de ceinture, d'accord? Le chemin de ceinture, la continuité, c'est sûr qu'il y a une continuité qui est fluide. Donc, oui, actuellement, on voit qu'il y a une barrière dans le campus de l'université qui ferme la partie boisée entre autres.

1345 Ce qui est préconisé, c'est d'avoir un accès qui est fluide, donc qui n'est pas fermé par des barrières sur le chemin de ceinture.

1350 Par ailleurs, en ce qui a trait à l'accessibilité via le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, l'ouverture est faite sur les heures d'ouverture du cimetière. C'est sûr qu'en dehors des heures d'ouverture, ces tronçons-là sont fermés.

1355 **M. FRÉDÉRIC CORMIER :**

Oui. Ça, j'avais déjà été mis au courant lors du forum des Amis de la montagne. Je vous remercie.

1360 **M. MICHEL DEVOY :**

Autrement dit, il reste la possibilité du passage Université de Montréal, boisé de l'université, boisé Saint-Jean-Baptiste et retour au parc du Mont-Royal par le boulevard Mont-Royal.

1365 Le boisé Saint-Jean-Baptiste aussi, dans nos ententes qu'on a avec le cimetière, va être clôturé dans sa périphérie pour contrôler et gérer d'une façon adéquate le boisé qui a une haute valeur écologique.

1370 Cette clôture-là va être installée aux endroits où il y a justement une perméabilité. Il

y a certains endroits où les escarpements font en sorte que ce n'est pas accessible, qui ne seront pas nécessairement clôturés. Ça, ça reste à déterminer conjointement avec le cimetière.

1375

Mais de façon générale, le chemin de ceinture va être ouvert sur les heures d'ouverture du parc du Mont-Royal. Alors, si on regarde les heures d'ouverture des parcs à Montréal...

1380

M. FRÉDÉRIC CORMIER :

Si je ne me trompe pas, c'est 6 h à minuit.

M. MICHEL DEVOY :

1385

C'est en plein ça.

M. FRÉDÉRIC CORMIER :

1390

Ça, ma question, c'était parce que...

LA PRÉSIDENTE :

Pourriez-vous poser les questions à la présidente, s'il vous plaît?

1395

M. FRÉDÉRIC CORMIER :

Oui, excusez. Ça, c'était parce que j'aime souvent faire de la photo de nuit dans ces environs-là.

1400

Et puis ma deuxième question, c'était par rapport à l'hiver parce que, là, on voit tout le temps les plans par rapport à l'été pour le vélo, les piétons, et caetera. Mais pour l'hiver, qu'est-ce qu'il va en être? Est-ce que ça va rester un circuit qui va être piétonnier? Est-ce qu'il va y avoir possibilité d'ouvrir au ski de fond, à la raquette ou au vélo l'hiver? Je ne sais pas.

1405

Ça fait que je me demandais qu'est-ce qui va en être pour l'hiver, s'il va avoir un entretien, si ça va juste être laissé aller, parce que des fois, l'hiver, quand c'est utilisé par des piétons, ça devient très inégal et difficile à marcher.

1410

Alors, ma question, c'est: qu'est-ce qu'il en est l'hiver du chemin en général? Mais comme je vous disais, je m'intéresse surtout aux sections 4 et 5, mais l'hiver en général.

LA PRÉSIDENTE :

1415

Vous parlez du chemin de ceinture, entre autres tout ce qui est piste vélo qui se rattache au vélo, à la piste vélo de la Ville de Montréal et cette piste-là est déneigée. Alors, est-ce qu'on va faire la continuité dans le chemin de ceinture en ce qui a trait de vélo l'hiver et garder cette piste-là déneigée aussi?

1420

M. MICHEL DEVOY :

Ce qui est visé éventuellement à terme pour le chemin de ceinture, c'est d'avoir la possibilité de faire du ski de fond, éventuellement de la raquette aussi sur une bonne partie des tronçons.

1425

C'est une problématique qui est un peu plus complexe à régler que seulement l'accessibilité qu'on peut avoir en été pour des raisons d'entretien, entre autres, et de sécurité.

1430

Ce qu'on vise dans un premier temps, c'est de donner accès tout de même au chemin de ceinture en déneigeant, un peu comme ça se fait dans les sentiers principaux du parc du Mont-Royal.

1435

Par ailleurs, est-ce que ça permet aux cyclistes de passer en tout temps? Bien, ça, c'est toute une autre question. Peut-être monsieur Oneson pourrait répondre, mais je ne crois pas que tout le réseau cyclable soit ouvert à l'année, d'une part. Et, d'autre part, la majorité des voies cyclables, qui empruntent les parcs ou les grands parcs comme, exemple, à l'île de la Visitation, ne sont pas ouvertes en hiver pour des raisons de sécurité.

1440

Alors, ce qu'on peut faire à court terme, c'est de l'ouvrir comme les sentiers principaux sont ouverts présentement dans le parc.

LA PRÉSIDENTE :

1445

Ça va?

M. FRÉDÉRIC CORMIER :

1450

Oui. Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1455

Il n'y a pas de quoi. J'inviterais monsieur Couvrette de s'approcher ici. On va compléter certains éléments du questionnement des gens d'hier et d'aujourd'hui.

On va poursuivre avec la question de déneigement. La partie de la piste cyclable qui est sur le terrain de l'université, est-ce que vous entrevoyez de l'entretenir l'hiver?

1460 **M. ROBERT COUVRETTE :**

Bien, écoutez, de ce côté-là, nous sommes au début des négociations avec la Ville de Montréal. Et la piste cyclable sera une propriété ou via une servitude de la Ville de Montréal. Alors, on est en train de regarder les clauses naturellement d'entretien et de responsabilité civile de cette piste-là.

Alors, on est au début des négociations. Je n'ai pas d'autres éléments...

1470 **M. MICHEL DEVOY :**

Si je peux me permettre, quand on parle du chemin de ceinture, c'est des ententes qu'on négocie avec l'université depuis sept, huit ans. Ça, c'est assez bien cerné.

Quand on parle des voies cyclables qui s'en viennent, des voies cyclables de la Ville de Montréal qui vont se connecter à l'université, l'annonce en a été faite il y a environ un mois et demi. Donc, c'est tout nouveau.

Donc, je conviens qu'il y a des liens à faire entre les deux, mais on n'a pas toutes les réponses encore, là. Il y a encore beaucoup d'arrimage à faire entre la direction des transports de la Ville et l'université sur comment va arriver la piste cyclable, comment les liens peuvent se faire également.

LA PRÉSIDENTE :

Il y avait une autre question aussi qui relevait des responsabilités de l'Université de Montréal, c'était la question des accès. Parce que le chemin de ceinture du côté nord, il y a des gens hier qui sont venus, qui ont dit que c'est bien, le chemin de ceinture est là, mais il n'y a pas d'accès à partir du chemin de ceinture allant vers les stations de métro qui sont de l'autre côté de votre terrain.

Alors, on se demandait s'il y avait une ouverture à ce que l'université éventuellement établisse des chemins d'accès qui rejoindraient le chemin de ceinture. Et ces chemins d'accès pour arriver au métro, naturellement, vont passer sur vos propriétés.

1495 **M. ROBERT COUVRETTE :**

Actuellement, il y a rien qui est prévu pour faire des routes d'accès à partir notamment du sommet pour se rendre directement au métro. Les seules voies, qui sont

1500 actuellement accessibles, sont celles qui passent à côté de la Polytechnique où il y a déjà des sentiers pour se rendre jusqu'au métro. Mais à partir du sommet Outremont, il n'y a pas d'accès de prévu de ce côté-là.

LA PRÉSIDENTE :

1505 Mais il y a une possibilité éventuellement ou est-ce qu'il y a une ouverture?

M. ROBERT COUVRETTE :

1510 Pour l'instant, ce n'est pas à l'étude.

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas à l'étude?

1515 **M. ROBERT COUVRETTE :**

Et ce n'est peut-être pas chose facile non plus à ce moment-là, encore une fois à cause de responsabilité civile et d'entretien.

1520 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci, Monsieur.

1525 Je profiterais aussi de la présence de monsieur Tremblay pour compléter certains éléments qui ont été abordés ce matin en regard des ententes du cimetière. Bonjour! Monsieur Yolland Tremblay.

M. YOLLAND TREMBLAY :

1530 Bonjour, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais que vous vous présentiez.

1535

M. YOLLAND TREMBLAY :

Oui. Je suis Yolland Tremblay et je suis le directeur général du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

1540

LA PRÉSIDENTE :

1545 Alors, ce matin, il y avait certains points qui avaient été abordés et on a dit qu'on les reprendrait cet après-midi. Et aussi, je pense que vous avez donné des informations intéressantes et je voulais que ces informations-là soient inscrites au verbatim.

1550 D'abord, on va prendre le point d'arrivée entre le chemin Saint-Jean-Baptiste et le chemin qui mène vers la propriété de l'Université de Montréal. Vous avez déjà une clôture qui est toujours démolie constamment, là, d'une façon régulière disons. Il y a un chemin piétonnier qui va arriver d'un côté, qui va rejoindre le chemin de ceinture. Et vous nous disiez ce matin que vous alliez laisser une porte qui sera fermée à vos heures d'ouverture.

1555 Alors, j'aimerais que vous repreniez ce que vous nous avez donné comme information.

M. YOLLAND TREMBLAY :

1560 Parfait. Voici, il y a une chose qui est sûre pour notre institution, c'est que tout notre périmètre institutionnel va être clôturé complètement. Et l'entente que nous avons avec la Ville, ça s'inscrit aussi dans le cadre du boisé Saint-Jean-Baptiste, comme on l'a mentionné tout à l'heure.

1565 Pour nous, c'est excessivement important que les gens se rappellent bien que, même si on est sur le parc du Mont-Royal, quand on arrive aux abords de notre propriété et qu'on arrive sur notre propriété, c'est un cimetière. Et dans ce contexte-là, donc, on doit avoir une réaction ou on doit fonctionner de façon différente.

1570 Ce qu'on est en train de regarder, et ce n'est pas finalisé actuellement parce qu'on doit se rasseoir avec les gens de la Ville, c'est que, où vous avez vu la clôture qui est fréquemment coupée... de toute façon, il va y avoir une nouvelle clôture institutionnelle qui devrait être installée sur la majorité de notre parcours et, à ce moment-là aussi, il y aura des portes piétonnières qui vont permettre aux gens justement d'y avoir accès selon nos horaires.

1575 Comme on le fait donc sur le chemin de la Côte-des-Neiges et sur le chemin Remembrance, à certaines heures donc, les portes sont ouvertes, à titre d'exemple pendant la saison estivale, de 7 h le matin et jusqu'à 20 h donc le soir. Et les fins de semaine et pendant la période hivernale, on ferme donc vers 18 h l'ensemble de nos portes. Et, donc, ça sera une porte que nous allons, à ce moment-là, aller l'ouvrir le matin et la fermer le soir.

1580 L'autre élément aussi pour nous qui est excessivement important, c'est qu'on veut effectivement avoir une plus grande ouverture au niveau de l'aspect piétonnier. Et donc, ce

qu'on va ajouter, c'est aussi une signalisation adéquate donc pour marquer le chemin de traverse, parce que je sais qu'il y a eu une question aussi ce matin qui avait été mentionnée déjà.

1585

Donc, le chemin de traverse, pour nous, c'est important parce que ça nous permet de découvrir donc un patrimoine excessivement intéressant. Et en plus, ce qu'on veut faire donc, c'est d'être capables de permettre à ces gens-là d'avoir un chemin qui va vraiment permettre la contemplation dans un cimetière où, effectivement, on vient apprendre un certain nombre de choses, en tout cas au niveau de la mémoire collective.

1590

Et, finalement, au niveau donc du chemin de traverse, il y a deux parties importantes pour nous: celle qui traverse le parc du Mont-Royal dans le haut du cimetière, celle qui traverse le parc du Mont-Royal et qui s'en vient donc dans la section où on a vu Saint-Jean-Baptiste, et l'autre partie, ce qu'on a fait un peu en autobus, c'est qui commence à partir de la rue Decelles et qui va longer un peu notre mausolée Esther-Blondin, qui va se poursuivre jusqu'à la hauteur, donc un petit peu derrière le boisé qui monte jusqu'au calvaire.

1595

Donc, ça aussi, on va faire des investissements pour s'assurer que ce chemin piétonnier là soit réactivé, puis que les gens puissent l'utiliser de la façon la plus fréquente possible.

1600

LA PRÉSIDENTE :

Avec une signalisation adéquate.

1605

M. YOLLAND TREMBLAY :

Partout. Ce qui arrive, c'est que d'ici les deux à trois prochaines années, la totalité de notre signalisation intérieure va être refaite sur deux volets.

1610

Un premier volet, c'est qu'on va repenser la forme de la signalisation pour qu'elle soit un peu plus intégrée à un cimetière patrimonial, donc on va regarder ça, et en même temps sur l'information qu'on va mettre sur l'ensemble de cette signalisation-là, autant pour les piétons que pour notre clientèle aussi pour être capables de se retrouver et aussi d'être capables de se retrouver dans quel endroit ils sont dans le cimetière, parce que notre cimetière est divisé en 26 sections, et donc pour être capables de se retrouver, pour aussi, à un moment donné, avoir de la facilité à identifier les lieux d'inhumation.

1615

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Il y avait un deuxième point qui a été abordé aujourd'hui lors de la visite et que monsieur Tremblay aussi a soulevé tout à l'heure.

1620

1625 Je me dois de laisser la parole aux deux côtés, disons, d'un point qui se développe un peu d'une façon... je ne voudrais pas qu'il y ait une confrontation, mais disons que ça devient un enjeu assez chaud là. C'est toute la question de derrière le centre funéraire.

1630 J'aimerais, pour les besoins du verbatim, que vous repreniez la position du cimetière ce matin que vous nous avez donnée lors de la visite, s'il vous plaît.

M. YOLLAND TREMBLAY :

1635 Je n'ai pas de problème. De toute façon, il n'y a pas une question de confrontation dans ce dossier-là, parce qu'on a discuté pendant de nombreuses années donc avec la Ville pour trouver les meilleures avenues, les meilleures solutions possibles pour que ce chemin de ceinture là soit en branle dans les meilleurs délais et avec le minimum de problématiques.

1640 Dans le secteur où il y a des lieux d'inhumation, pour nous, c'est primordial, il n'y aura aucune exhumation pour donner des emprises additionnelles sur le chemin de ceinture.

D'une part, je pense que c'est un lieu où le respect et la dignité doivent être présents continuellement. Et en ce qui nous concerne, c'est sûr et certain qu'on ne contactera pas les familles pour expliquer qu'il y aura un chemin de ceinture et que, à ce moment-là, il faudrait repenser le lieu de localisation de leurs êtres chers.

1645 Pour nous, ça a déjà été discuté avec la Ville. On a éliminé cette possibilité-là et c'est clair qu'on n'ouvrira pas cette partie de dossier-là.

1650 On est prêts à regarder s'il y a des aménagements, tout comme on a donné notre collaboration pour que le centre funéraire Côte-des-Neiges... naturellement, vous le savez, c'est une forme de partenariat que nous avons avec eux. Donc, avec la Ville, on a travaillé ensemble pour que le centre funéraire puisse participer à ce que le chemin de ceinture se fasse correctement, harmonieusement.

1655 Ils ont collaboré. C'est une question de semaines pour que toute la documentation soit complétée. C'est sûr que ce n'est pas une solution tout à fait parfaite, on est prêts à l'améliorer, mais dans la mesure où on ne touche pas à aucun lot d'inhumation. Ça, c'est notre position officielle.

1660 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur.

M. YOLLAND TREMBLAY :

1665

Merci, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

1670

Venez au micro premièrement pour les besoins du verbatim. Il y a des choses qui se sont dites ce matin durant la visite de site et je trouve qu'il y a des points importants qui doivent être repris pour les besoins du verbatim.

M. ALAIN TREMBLAY :

1675

Bien, justement pour le verbatim parce que, là, on dit des choses, puis on laisse entendre que les gens, qui font la proposition de déménager quelques tombes, c'est des gens qui manquent de respect envers les défunts.

1680

Alors, j'aimerais corriger cette impression-là. Ce n'est pas parce qu'on propose de déplacer quelques personnes en les compensant d'une façon correcte qu'on manque de respect. Alors, je voudrais corriger ça, parce que c'est très insultant de se faire dire ça.

LA PRÉSIDENTE :

1685

D'accord.

M. ALAIN TREMBLAY :

1690

D'accord?

LA PRÉSIDENTE :

1695

On prend votre point de vue. Mais vous comprenez pourquoi j'ai demandé à monsieur aussi de mettre... le verbatim est un document légal. La commission se base sur ce qui se dit lors de la consultation publique.

1700

Quand on fait une visite de site, on n'a pas de verbatim. Mais la séance tenante suivante, on reprend les éléments importants qui ont été discutés lors de la visite de site.

M. ALAIN TREMBLAY :

1705

D'accord. Et il y a une chose que je trouve très désagréable, c'est d'entendre le cimetière dire qu'il n'y aura pas de discussion. Alors, je pense que ce n'est pas une façon. S'il n'y a pas de discussion possible, bien, à quoi sert la consultation?

1710 Alors, un, je voudrais corriger ça, arrêter d'insulter les gens. Et puis deuxièmement, je veux dire, de considérer qu'une discussion, ça se fait à deux. Puis de dire qu'il n'y aura pas de discussion, bien, ce n'est pas une façon correcte de parler avec les gens. Ça va être dans le verbatim.

LA PRÉSIDENTE :

1715 La discussion va se faire à plusieurs, parce qu'on va continuer sur ce dossier-là.

M. ALAIN TREMBLAY :

Merci.

1720 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur.

M. YOLLAND TREMBLAY :

1725 Merci, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

1730 Merci. J'aimerais, s'il vous plaît, si vous pouviez remettre l'acétate qui indique l'endroit où il y a le point derrière le centre funéraire.

M. MICHEL DEVOY :

1735 C'est celle-là que vous vouliez ou...

LA PRÉSIDENTE :

Oui, celle-là, puis je pense qu'il y a l'autre avant aussi.

1740 Alors, ici, ce qui a été prévu par la Ville, c'est que la piste cyclable passe derrière et la piste piétonnière passe devant. On n'a pas assez d'espace pour mettre les deux, c'est ça?

1745 Et j'aimerais que, Monsieur, vous reveniez au micro, parce que je veux comprendre exactement ce que vous voulez faire. Je pense que ce que vous proposez, c'est qu'il y ait une largeur suffisante pour faire un sentier piétonnier et cyclable. C'est ça que vous voulez dire?

M. ALAIN TREMBLAY :

1750

Il y a moyen d'avoir un sentier. Monsieur Chartier, tout à l'heure, il nous a fait valoir tout l'intérêt d'avoir un chemin qui passe en façade du cimetière pour éviter la circulation, parce qu'il y a beaucoup de circulation, tout ça.

1755

Et puis à un moment donné, quand on arrive dans le bout de Côte-des-Neiges, en face du centre funéraire Côte-des-Neiges, là ce n'est plus la même logique.

1760

En face du centre funéraire Côte-des-Neiges, c'est une intersection, c'est un arrêt d'autobus. Le trottoir est vraiment, vraiment très étroit. Et puis là, il faut comprendre que l'emprise du chemin de ceinture, c'est pour le public, c'est pour le public en général.

1765

C'est vrai que ça va créer des petits inconvénients à quelques familles, peut-être deux, trois. On l'a mesuré ce matin, c'est une affaire de rien. Mais juste à cause de ça, on va créer un goulot et puis, de toute façon, les gens n'auront pas le choix, ils vont passer là de toute manière. Mais tout ça juste parce qu'on s'interdit d'élargir un peu ou de déplacer une tombe.

1770

Alors, c'est dommage, parce qu'il y a seulement deux endroits où le chemin va perdre sa qualification au niveau de la largeur. C'est à côté du mausolée Esther-Blondin que ça pourrait se corriger... enfin, il y a peut-être d'autres solutions, mais à cet endroit-là, c'est inacceptable.

1775

Il faut comprendre que le chemin de traverse, c'est le bien public. On fait ça pour le public en général. Alors des fois, bien, qu'est-ce qui est le plus important? Est-ce que c'est le public ou c'est quelques individus?

1780

Écoutez, le cimetière a collaboré, je veux dire, pour laisser passer le chemin de ceinture, et puis c'est bien, puis c'est normal que ça se fasse comme ça, mais pourquoi, je veux dire, un entêtement pour quelques tombes? Puis l'enjeu, c'est le service public, et puis le chemin de ceinture est une question de service public.

1785

Puis je voudrais qu'on ait la même logique. On veut avoir quelque chose d'agréable en face du cimetière à cause des éclaboussures des voitures, tout ça. Bien, je voudrais qu'on conserve la même logique, et puis qu'on passe derrière le centre funéraire. Ça va être beaucoup plus sympathique pour tout le monde, au risque de créer quelques petits inconvénients pour quelques familles qui pourraient être très bien compensés.

1790

Et puis la question du déménagement de tombes, là, dans l'histoire de Montréal, il y a des centaines et des milliers de personnes qui ont été exhumées, et puis déménagées, puis ça s'est toujours fait comme ça. Puis dans les cimetières, on fait régulièrement de

l'exhumation, puis de n'est pas un drame.

LA PRÉSIDENTE :

1795 Ça, vous pourrez en parler dans votre mémoire.

M. ALAIN TREMBLAY :

1800 Oui, on va effectivement en parler.

LA PRÉSIDENTE :

1805 On tombe dans les commentaires. Moi, j'essaie de comprendre exactement votre propos.

M. ALAIN TREMBLAY :

C'est ça.

1810 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je résume. Vous voulez que ce soit un chemin polyvalent.

M. ALAIN TREMBLAY :

1815 Au même titre que le reste du parcours.

LA PRÉSIDENTE :

1820 Au même titre que le reste du parcours? Il n'est pas polyvalent partout, mais vous voulez que, ici, il soit polyvalent et qu'on ait une largeur suffisante derrière le centre funéraire pour les piétons et les cyclistes.

M. ALAIN TREMBLAY :

1825 Oui, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

1830 D'accord, merci.

M. ALAIN TREMBLAY :

Merci.

1835 **LA PRÉSIDENTE :**

J'avais dit à monsieur Couvrette tout à l'heure que j'avais terminé avec lui, mais je m'excuse, il y avait un autre point aussi sur lequel j'aimerais que ça soit repris pour le verbatim.

1840

Ce matin, quand on a fait le trajet devant le pavillon Marcelle et Jean Coutu – si on pouvait mettre l'acétate, s'il vous plaît – alors, ici, on a une piste cyclable bidirectionnelle, si je comprends bien, qui est proposée?

1845 **M. ROBERT COUVRETTE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1850

Et vous avez assez d'espace pour la faire? On en a parlé hier qu'il y avait un endroit où c'était difficile, on voulait élargir.

M. ROBERT COUVRETTE :

1855

Il y a deux passages où c'est très étroit. Il y a l'entrée...

LA PRÉSIDENTE :

1860

Même pour la piste bidirectionnelle.

M. ROBERT COUVRETTE :

1865

Oui. L'entrée Decelles, c'est un secteur très étroit. Et effectivement ici, c'est un secteur étroit face à Jean Coutu et au CNRC. Il restera que c'est quand même fonctionnel de le faire. Même s'il y a étroitesse à cet endroit-là, il faudra prévoir certains aménagements.

1870

Pour reprendre quelque chose qui a été dit plus tôt, ce chemin-là est un chemin d'accès pour plusieurs automobilistes. Il ne faut pas oublier qu'il y a 50 000 personnes qui ont accès au site quotidiennement. Et, en plus, c'est le chemin d'accès pour la Polytechnique.

Il y a également sur ce chemin-là plusieurs livraisons, donc des camions qui peuvent circuler pour amener soit des produits de restauration, des produits pour les pavillons, les bibliothèques, également les camions de déchets qui peuvent circuler sur ce chemin-là.

1875

Alors, la question de faire côtoyer la rue et la voie nous apparaissait très difficile, encore une fois pour des raisons de sécurité sur le site.

1880

Alors, on pense que la partie qui est là, même si elle est étroite, est assez large pour accueillir la piste cyclable. C'est évident qu'elle va être peut-être un petit peu moins agréable en termes de bordure d'arbres de part et d'autre, mais elle sera quand même fonctionnelle.

LA PRÉSIDENTE :

1885

Il y a eu des propositions ou des suggestions que cette partie du chemin de ceinture devienne aussi polyvalente. J'aimerais qu'on regarde avec vous s'il y a une possibilité que ça... en fait, ce qu'on a prévu soit élargi ce matin, on en parlait puis, semble-t-il, il y avait eu des études d'ingénieurs qui disaient que ce n'était pas possible pour rencontrer certaines normes, parce qu'il y avait aussi, je pense, une chambre électrique sous le chemin. C'est quoi l'historique finalement?

1890

M. ROBERT COUVRETTE :

1895

La chambre électrique, c'est une chose. Au point de vue polyvalence, quand on parle de vélos et piétons, c'est une chose. Mais quand on parle d'accessibilité pour le ski de fond, vous comprendrez qu'à cause du déneigement l'hiver, que ça soit une problématique de calcium ou carrément juste de déneigement, il y a quand même de la neige et des bancs de neige qui vont se former directement à cet endroit-là sur la piste cyclable. Alors, pour ce qui est de la rendre accessible, par exemple, pour du ski de fond, ça devient problématique.

1900

Plus on monte à l'arrière de la Polytechnique et sur le site, ainsi que vers le chemin, là ça devient plus accessible. Il restera à savoir si, au point de vue entretien, c'est toujours plus complexe entretenir une piste de ski de fond en termes de balisage, en termes de traçage régulier d'une piste.

1905

Alors, également pour la responsabilité civile, il faut être très prudents. Même si on est propriétaire du site, on a des patrouilles de sécurité qui sont occasionnelles, c'est évident que l'université va demander de la responsabilité civile du côté de la Ville de Montréal et il a des choses à négocier encore là-dedans. Et comme je vous disais, on est au tout début des négociations dans ces aspects-là.

1910

LA PRÉSIDENTE :

1915

Et je reviens à mon chemin polyvalent, est-ce qu'il y a une ouverture? Est-ce que c'est possible?

M. ROBERT COUVRETTE :

Est-ce qu'on est ouverts? Oui, on est ouverts si possibilité a. Il y a toujours...

1920

LA PRÉSIDENTE :

Possibilité sur le plan technique.

1925

M. ROBERT COUVRETTE :

... possibilité d'en parler. Ça nous apparaît très complexe à se faire, mais oui, on peut s'en parler.

1930

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci beaucoup, Monsieur.

Alors, est-ce qu'il y d'autres noms de personnes inscrites? Non? Ça va.

1935

La commission a des questions. Alors, nous poursuivons pour quelque temps. Monsieur Chartier, vous parliez tout à l'heure qu'il y avait des éléments géologiques de la montagne qui sont très intéressants et qu'on voudrait mettre en valeur. Vous en avez parlé pour le chemin Saint-Jean-Baptiste. Est-ce qu'il y a d'autres endroits du chemin de ceinture où ça serait intéressant de mettre en valeur cet élément-là de la montagne?

1940

M. DANIEL CHARTIER :

Bien, le long du chemin Remembrance, on a longé ce matin... d'ailleurs, quand on était agglutinés sur le trottoir, puis j'essayais d'expliquer le projet, on était vraiment face à une paroi rocheuse de 4 mètres de haut à peu près. Donc, il y a vraiment une paroi rocheuse fort intéressante à cet endroit-là.

1945

Enfin, quelqu'un qui arrive de Côte-des-Neiges, cette paroi accueille les personnes ou quand on quitte, on la voit aussi. Donc, on sent le lien entre le mont Royal, puis quand on descend vers Summit là. Donc, il y a cette paroi-là.

1950

Il y a à l'arrière du lac aux Castors. Il y a un ensemble d'affleurements rocheux naturels au-dessus desquels est installée une maison, mais au bas, il y a vraiment des parois rocheuses, là, des bouts de parois rocheuses.

1955

Pour le reste, à ma souvenance, il y a peut-être quelques petits affleurements dans le boisé qui longe Outremont, mais ce ne sont pas des affleurements de grande ampleur.

1960

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Il n'y a pas d'évaluation qui a été faite systématique des endroits où vous devriez faire un aménagement de mise en valeur pour les éléments géologiques? Ça n'existe pas encore?

1965

M. DANIEL CHARTIER :

Non.

1970

LA PRÉSIDENTE :

Non? D'accord, merci. Il y avait aussi hier une question sur le lien avec le réseau de pistes cyclables de la Ville de Montréal. Je ne sais pas, vous deviez avoir quelqu'un de la Ville en transport actif. Est-ce que cette personne-là est là?

1975

Je pense qu'on avait demandé le dépôt du lien. Pas seulement au niveau de la rue Decelles. Je pense que ça serait intéressant aussi de voir comment la montagne, avec son chemin de ceinture, se rattache au réseau cyclable de la Ville de Montréal dans sa partie est également et sud.

1980

M. DANIEL CHARTIER :

Ce n'est pas cette section-là que vous voulez voir?

1985

LA PRÉSIDENTE :

Ça, on l'a montré tout à l'heure mais, moi, j'aimerais avoir aussi les autres liens, parce que je veux en arriver à une autre question par rapport à l'accessibilité.

1990

Je pense qu'il y a une carte dans le Plan de mise en valeur de 2008 où on voyait le lien du chemin de ceinture avec la piste cyclable de la Ville.

M. DANIEL CHARTIER :

1995

C'est cette intersection-là que vous voulez voir?

LA PRÉSIDENTE :

2000

Oui. Ça, c'est l'autre quartier, oui, avec l'autre arrondissement. Parce que, ce matin, on a discuté d'un aménagement qui doit être raffiné par rapport au lien avec la piste cyclable sur Decelles et aussi avec la propriété de l'Université de Montréal.

2005 Si on regarde du côté de l'avenue Mont-Royal, est-ce que ça sera possible aussi, à partir de la piste cyclable de la Ville, de traverser et de prendre le chemin de ceinture? Et est-ce qu'il y a d'autres accès au sud de la Ville qui vont permettre aussi aux bicyclettes de partir du bas de la ville et de rejoindre le chemin de ceinture? Ou est-ce qu'on a besoin dans le futur de prévoir des aménagements spécifiques pour rendre sécuritaire l'accès au chemin de ceinture par les bicyclettes?

2010 **M. DANIEL CHARTIER :**

Vous voulez parler près du parc Jeanne-Mance ou vous voulez parler du flanc sud du mont Royal?

2015 **LA PRÉSIDENTE :**

2020 J'habite la rue Ontario, je vais en bicyclette à la montagne. Je rejoins le chemin de ceinture comment? J'habite la rue Saint-Marc, je veux aller sur la montagne avec ma bicyclette. Je rejoins le chemin de ceinture comment? Est-ce que je dois aller jusqu'à Édouard-Montpetit?

M. PHILIP ONESON :

2025 Moi, je travaille à la Direction des transports, division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel. Le représentant de la division des transports actifs, toujours dans la même direction, ne pouvait pas venir, m'a demandé de prendre note des questions, dans la mesure du possible d'y répondre. Autrement, on va vous revenir avec des réponses.

2030 J'aimerais juste mentionner que j'ai un plan qui indique les projets de pistes cyclables ou d'aménagements cyclables pour l'année 2008.

2035 Et juste pour répondre peut-être à votre question, la personne qui vient de la rue Ontario pourrait prendre la piste Rachel à un moment donné et, au bout de la piste Rachel, à l'avenue du Parc, traverser au monument, prendre le chemin Olmsted et éventuellement prendre tout le chemin de ceinture. Ça, c'est en partie une réponse.

2040 Il y a aussi, s'ils le veulent, les cyclistes pourraient continuer sur l'aménagement qui va être fait sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine jusqu'à l'avenue Decelles et, là, entrer prendre le chemin de ceinture comme on a mentionné.

LA PRÉSIDENTE :

Et pour le sud de la ville, sud-ouest? Hutchison, on peut prendre le tronçon 1, mais

2045 si on prend dans l'ouest de la ville?

M. PHILIP ONESON :

À partir de l'ouest de la ville, je pourrais vous revenir avec plus de précision.

2050

LA PRÉSIDENTE :

Oui, s'il vous plaît.

2055

M. PHILIP ONESON :

Mais ce que je vois sur la carte, c'est qu'à partir de De Maisonneuve complètement dans l'ouest de la ville, dans le bout de Elmhurst, il y a la piste De Maisonneuve, mais il y aurait aussi un projet sur West Broadway qui irait – je crois que c'est Van Horne, mais je peux vous le préciser – continuer, traverser l'autoroute Décarie et revenir sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Et les accès pourraient se faire, encore une fois, par Decelles.

2060

LA PRÉSIDENTE :

Oui. C'est parce que c'est toujours par Decelles.

2065

M. PHILIP ONESON :

Oui.

2070

LA PRÉSIDENTE :

Si vous pouviez regarder, nous déposer le plan des projets de pistes cyclables de la Ville de Montréal et comment on peut rejoindre le chemin de ceinture, mais pas seulement à partir de Decelles.

2075

Où je veux en arriver, c'est est-ce qu'il faudra ajouter d'autres points d'accès? Parce que vous ne pouvez pas avoir toutes les bicyclettes qui vont arriver par Decelles ou par le tronçon 1, d'accord?

2080

M. PHILIP ONESON :

Oui.

2085

LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez nous revenir avec ça?

M. PHILIP ONESON :

2090

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2095

S'il vous plaît, merci. L'autre point, c'est que je sais que le Plan de mise en valeur parlait des stationnements. Vous allez avoir un nombre pas seulement de piétons, mais possiblement de familles, de gens avec des enfants qui vont venir utiliser le chemin de ceinture.

2100

Et je me demandais, dans les propositions du Plan de mise en valeur, on parle d'utiliser, entre autres, les stationnements des institutions environnantes ou riveraines. Et j'aimerais que vous regardiez par rapport à ces négociations-là qui vont se faire, est-ce qu'il y a une possibilité pour chaque tronçon ou pour chaque orientation, si vous voulez, de la ville, nord, sud, est, ouest, est-ce qu'il y a des stationnements qui vont être prévus pour les gens qui vont venir utiliser le chemin de ceinture avec des enfants?

2105

Vous savez, quand on se déplace avec des enfants, il y a la poussette, puis le sac à couches, puis Dieu sait quoi là. Il ne faut quand même pas penser que les gens vont venir se stationner au lac aux Castors, puis faire 10 kilomètres ou 5 kilomètres. Ça va les limiter dans le choix des tronçons qu'ils vont utiliser s'il n'y a pas de stationnement autre que celui du lac aux Castors. Alors, si vous pouviez nous revenir avec ça, s'il vous plaît.

2110

M. DANIEL CHARTIER :

2115

Bien, si vous regardez sur l'image qui est à l'arrière, on voit le stationnement à l'arrière du Royal Vic, celui du côté le plus... sur cette image, là, qui montre l'interface avec l'Université McGill et l'hôpital Royal Vic, le stationnement à l'arrière du Royal Vic, à la limite de McGill, est situé très près d'une boucle du chemin Olmsted. Si on regarde ici, là, ça, c'est une boucle du chemin Olmsted.

2120

Et je sais qu'il y a certains cyclistes qui hop! sautent sur les terrains du Royal Vic et viennent sortir à Peel, là. Je sais que ce trajet-là est un trajet hors parc, là, mais il y a un certain nombre de cyclistes qui utilisent une partie du territoire de l'Université McGill comme trajet à l'intérieur du parc.

2125

Et l'élément qui correspond à ce que vous disiez, c'est que le grand stationnement du Royal Vic, la fin de semaine, le stationnement est moins plein que sur semaine, offre peut-être un potentiel, mais c'est une question de négociations dans le cadre du Plan de mise en valeur, là.

2130

LA PRÉSIDENTE :

Et pour le flanc nord, est-ce qu'il y a des stationnements qui sont prévus?

2135 **M. DANIEL CHARTIER :**

Bien, là, c'est l'Université de Montréal. Sur le flanc nord, il y a plusieurs stationnements.

2140 **M. ROBERT COUVRETTE :**

Il y a effectivement plusieurs stationnements de disponibles à l'Université de Montréal. Il restera que la semaine, durant les jours normaux, tous les stationnements sont occupés à pleine capacité, parce que nous avons privilégié justement le transport actif et le métro. Donc, les terrains de stationnement ont été éliminés au fur et à mesure des années et des constructions, des dernières constructions.

2145 Par contre, la fin de semaine, les stationnements sont beaucoup plus accessibles et disponibles. Donc, il y aurait moyen de négocier probablement et de regarder qu'est-ce qu'il est possible de faire.

2150 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci.

2155

Je pense on en a discuté dans le Plan de mise en valeur, mais si on a des piétons qui utilisent quand même plusieurs kilomètres de chemins, qu'est-ce qui est prévu s'il y a des gens qui ont des malaises ou... On a eu un exemple ce matin. On était heureux d'avoir une voiture de l'Université de Montréal pour ramener cette personne-là. Qu'est-ce qui est prévu pour le chemin de ceinture? D'abord la Ville. Et est-ce que vous allez avoir des ententes avec les institutions riveraines de partager la responsabilité s'il y avait des gens qui avaient des problèmes?

2160 **M. MICHEL DEVOY :**

2165

En fait, ce qui est prévu, comme on le disait hier, notamment il y a des patrouilles qui sont prévues pour se promener le long du chemin de ceinture.

2170 D'autre part, dans les discussions qu'on a, entre autres, avec l'université, parce que c'est plus dans les coins en retrait, notamment les boisés, qu'il faut être plus vigilants, on regarde des possibilités de faire un peu plus de partenariat, notamment au niveau de la surveillance par caméra ou d'autres types de surveillance, ce qui permettrait d'avoir une meilleure gestion, un meilleur contrôle de ce qui peut se passer.

2175 Il n'en demeure pas moins qu'on est dans un... comme dans le parc du Mont-Royal, à l'intérieur de 200 hectares de milieu naturel, c'est sûr qu'on ne peut pas avoir, disons, un téléphone à tous les coins.

2180 Par contre, dans notre système de signalisation, ce qu'on escompte faire, c'est d'avoir un meilleur système qui va permettre également aux gens de mieux se localiser, pour permettre d'avoir un meilleur lien à ce moment-là avec les services d'urgence lorsque requis.

En gros, c'est un peu les mesures qui sont étudiées présentement.

2185 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez sur le site de la Ville de Montréal, Service des parcs, justement un plan d'accès d'urgence, mais qui couvre surtout le chemin Olmsted.

2190 **M. MICHEL DEVOY :**

Oui.

2195 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, si je comprends bien, ce plan d'accès va être aussi aménagé pour couvrir le chemin de ceinture?

2200 **M. MICHEL DEVOY :**

C'est exact.

LA PRÉSIDENTE :

2205 D'accord, merci. J'aimerais, en dernier point, regarder la gestion et le suivi de la réalisation de ce projet-là.

2210 Je sais que, dans le document descriptif qu'on vous a demandé, vous parlez d'un calendrier de réalisation. Vous parlez aussi d'un budget de 7 M\$. Je ne sais pas si vous avez préparé plus de détails par rapport au budget en termes de programme... c'est-à-dire les parties qui vont faire partie du PTU et les parties qui vont être subventionnées par le ministère de la Culture.

2215 J'aimerais que vous nous parliez un peu des responsabilités mutuelles entre le gouvernement du Québec et vous-même, et peut-être d'autres fonds aussi qui peuvent

assurer la réalisation de ce projet-là.

M. MICHEL DEVOY :

2220 Bien, actuellement, le financement fait partie de l'entente qu'on a avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec. Et dans le cadre de cette entente-là, disons la répartition des projets est défrayée à raison de 50/50 entre le ministère et la Ville de Montréal.

2225 Là, comme on vous le disait, c'est la proposition du tracé. On est dans les estimations préliminaires du projet. Donc, on est à 7,5 M\$. Donc, c'est établi sur du kilométrage, si on veut, et des points un peu plus particuliers qui sont à rencontrer, exemple la passerelle.

2230 Par ailleurs, on a une idée plus précise des estimés pour les tronçons dans lesquels on va intervenir possiblement à la fin 2008, c'est-à-dire les tronçons 2 et 3 pour lesquels on a une estimation de l'ordre de 1,7 M\$ – je pense que c'est le chiffre exact, là – pour réaliser ces tronçons-là.

2235 **LA PRÉSIDENTE :**

Et le calendrier de réalisation, je pense que vous avez dit que c'était jusqu'en 2011, c'est ça?

2240 **M. MICHEL DEVOY :**

2245 Le calendrier de réalisation, en fait, il a débuté l'année passée avec le tronçon 1 dans le cadre du projet de l'échangeur Parc/Des Pins. Les autres tronçons débuteraient ce printemps, donc à l'automne 2008, pour se terminer fin 2010 pour l'accessibilité d'une façon générale et le parachèvement du projet là. On parle de finaliser les derniers travaux probablement au printemps 2011.

LA PRÉSIDENTE :

2250 Et, finalement, la gestion et le suivi de la réalisation de ce projet-là, c'est le Service des grands parcs?

M. MICHEL DEVOY :

2255 La réalisation du projet est prévue être réalisée par la Direction des grands parcs et de la nature en ville de la Ville de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

2260 Est-ce que le Bureau du Mont-Royal est impliqué ou si c'est seulement votre service?

M. MICHEL DEVOY :

2265 Bien, en fait, le Bureau du Mont-Royal suit et est impliqué dans tous les projets qui se réalisent à l'intérieur du parc du Mont-Royal. Donc, il y a une collaboration continue.

2270 C'est également un projet qui, comme tous les projets, va être présenté au Conseil du patrimoine ainsi qu'au ministère de la Culture pour obtenir les permis requis pour réaliser le projet.

LA PRÉSIDENTE :

2275 La partie dans la Clairière près du lac aux Castors, elle ne devait pas débiter cette année?

M. MICHEL DEVOY :

2280 Dans le cadre des projets pour lesquels il y a déjà eu une consultation publique, c'est-à-dire les projets Peel et le projet de ce qu'on appelle la Clairière, donc l'aire de jeux, on a eu une consultation publique menée par l'Office à l'automne dernier.

2285 Le projet a été présenté à la fois au Conseil du patrimoine et au ministère. Donc, le projet a reçu toutes les autorisations. Et, présentement, on prévoit débiter ces travaux-là au début du mois de juillet prochain.

Dans ce projet-là, le premier tronçon, autrement dit, qui relierait le chemin Olmsted existant tout près du lac aux Castors, est prévu dans ce tronçon-là.

LA PRÉSIDENTE :

2290 Vous avez déposé un document d'ailleurs à cet effet qui est le numéro 3.9. Et je pense que ce qu'on a en ce moment, c'est plus ce qui avait été soumis à la consultation et, là, j'imagine qu'il y a eu des aménagements suite à cette consultation-là, des ajustements. Et je pense que le document 3.9 qu'on a est caduc finalement d'une certaine façon.

2295 Avez-vous une mise à jour qui pourrait nous indiquer, nous, plus en détail ce qui va être fait?

M. MICHEL DEVOY :

2300

En fait, ce qu'on pourrait vous transmettre, ce sont les plans et devis d'exécution qui démontrent d'une façon précise les réalisations qui sont prévues. Les modifications touchaient surtout l'aire de jeux en tant que telle, particulièrement au niveau des revêtements.

2305

LA PRÉSIDENTE :

En fait, ce qui nous intéresse, c'est ce qui regarde le chemin de ceinture.

M. MICHEL DEVOY :

2310

Oui, je comprends.

LA PRÉSIDENTE :

2315

Finalement, aussi ce que j'aimerais avoir, c'est, d'une certaine façon, le cahier de monsieur Chartier quand on faisait nos trajets de visite de site. Il y avait plusieurs cartes qui ne sont pas dans la présentation du projet, qui étaient beaucoup plus détaillées en termes de dessins de tronçons.

2320

Si vous pouviez contacter madame Espach et essayer de compléter ce que vous nous avez présenté sur le terrain et ce qui est présenté durant les séances d'information, on apprécierait, s'il vous plaît.

M. DANIEL CHARTIER :

2325

Mardi, je vais faire ça.

LA PRÉSIDENTE :

2330

Merci.

M. DANIEL CHARTIER :

2335

Vous m'appellerez mardi.

LA PRÉSIDENTE :

L'autre chose aussi, j'aimerais, dans la mesure du possible, avoir un plan du cimetière parce que, dans la rédaction du rapport, on voudrait utiliser les termes exacts des

2340 bâtiments qui s'y trouvent, centre funéraire, crématorium, mausolée, et caetera. Je ne voudrais pas qu'il y ait d'erreurs qui se glissent. Alors, on apprécierait beaucoup si on pouvait avoir la dénomination des immeubles.

2345 Alors, on termine la partie information. Je tiens à remercier tous les gens qui se sont présentés aux visites de sites et aux après-midis. On apprécie beaucoup que vous vous soyez déplacés durant la fin de semaine.

2350 Pour nous, c'est important que, finalement, les gens viennent exprimer leurs besoins. C'est un peu difficile aussi de faire des visites de site quand les gens sont au travail. Alors, on a pensé que la seule façon, même si les journées sont plus longues maintenant, de faire ça un samedi et un dimanche.

2355 Alors, vous êtes invités à communiquer le plus tôt possible avec monsieur Henri Goulet de l'Office pour lui signaler votre intention de soumettre un mémoire. Nous allons établir le calendrier des séances de présentation en fonction du nombre de mémoires qu'on aura et des gens qui exprimeront le désir de faire la présentation de leur mémoire.

2360 Alors, plus tôt nous connaissons votre intention, mieux ce sera pour nous de vous offrir une plage horaire qui convienne finalement à votre calendrier.

2365 La date limite d'inscription, je le rappelle, est le 17 juin à 16 h. Et aussi, on aimerait recevoir une copie de votre mémoire le plus tôt possible pour qu'on puisse en prendre connaissance et avoir des échanges intelligents et intéressants avec vous, parce qu'on aime bien poser des questions. Et souvent, à une première lecture, c'est plus difficile pour nous de comprendre exactement votre pensée. Alors, si on peut avoir une copie avant, on apprécierait beaucoup.

2370 Alors, je tiens à remercier l'équipe technique qui nous a accompagnés, les gens de l'Office de consultation publique. Je tiens à remercier aussi les gens de la Ville de Montréal. Je pense que les visites se sont faites d'une façon généreuse dans l'information que vous avez. On apprécie énormément. Et je tiens surtout à remercier le public d'être venu s'exprimer.

2375 Alors, on vous donne rendez-vous le 19 juin prochain. Merci.

* * * * *

2380 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

2385 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.